8me Année No 51 — DIMANCHE, 11 FEVRIER 1912

ABONNEMENTS :

CANADA $1.00
ETATS-UNIS $1.50
UNION POSTALE $1.50

LE NUMERO ..... 2 cents

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

Rédaction et Administration :
71a RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

TELEPHONES :
REDACTION : Main 7460
ADMINISTRATION : Main 7461

REDIGE EN COLLABORATION — DROIT AU BUT — L'ORGANE DES JEUNES

LES MANGE-COLONS

Certains ouvriers des villes et quelques petits employés de magasin entretiennent à l'endroit du travailleur agricole un mépris doux. L'*habitant*, le nomment-ils, et ce vocable appelle sur leurs bouches un sourire niais, parce qu'il évoque, dans ce qui leur tient lieu d'esprit, un pauvre bonhomme dépourvu de grâces et d'élégance, vêtu grossièrement en semaine, grotesquement ficelé le dimanche, et chaussé de boeuf imprégné des fortes senteurs du purin.

La plaisanterie est facile. Le commis voit défiler devant lui l'aristocratie de l'argent à qui il vend des étoffes précieuses, l'ouvrier *s'endimanche*, s'il le veut, chaque soir; tous deux fréquentent le cinématographe, prennent quotidiennement le tramway, téléphonent à leur guise, ont vu jouer vingt fois *Les Deux Gosses* et *Marie-Jeanne ou la Femme du Peuple*. L'habitant, lui, n'a souvent jamais contemplé un décor peint, son horizon se borne pa rfois à ses vaches. La supériorité des premiers est si bien établie, si évidente qu'ils ne s'imaginent pas qu'on puisse la leur contester et qu'ils en jouissent en se moquant de leur inférieur naturel, l'homme des champs.

Pourtant, si ce dernier s'occupe autour de ses vaches c'est parce que le commis et l'ouvrier mettent du lait dans leur café ou leur thé; et quand il engraisse ses bestiaux, c'est pour préparer le bifteck qu'ils mangeront le matin ou le soir, avant de partir pour l'atelier ou le magasin ou bien en rentrant, et quand il ouvre les flancs de la terre nourricière, c'est pour y déposer le germe de leur pain.

Quel est donc ce roi de France qui, voulant lui faire comprendre le respect dû à l'humble travailleur et son utilité, faisait servir un repas sans pain à un grand seigneur qui avait malmené le boulanger?

* * *

Nos gouvernants; tout bienveillance pour les gens cossus des villes, ont une malveillance à peine déguisée pour le colon, ce chétif. Grâce à leurs lois, le "soldat de la hache", comme dit si bien M. Jean Prévost, a sans cesse maille à partir avec le gros marchand de bois, et chacun sait que les pauvres—comme les absents—ont toujours tort.

Sans doute, le gouvernement n'interdit pas au défricheur de s'enfoncer dans la forêt pour y fonder un foyer, auquel viendront s'en ajouter tant et tant qu'un clocher poussera bientôt au milieu d'eux...; mais le colon, avant d'abattre les arbres qu'il vendrait pour vivre en attendant que la terre soit propre à la culture, doit s'inquiéter s'il ne *vole* pas quelques planches au millionnaire canadien ou américain qui a mis en exploitation un morceau de notre sol, morceau sur lequel le malheur a voulu que son lopin se trouvât. Et cette lutte constante, et fatalement inégale, met notre province en coupe réglée et empêche les pionniers de notre civilisation d'étendre l'influence de notre race, de développer le commerce et l'industrie, d'agrandir le pays.

L'intendant Talon, dont MM. Gouin, Devlin, Caron et Allard ont pris la place à Québec, a favorisé le défrichement de la Nouvelle-France en engageant le colon à s'établir sur son sol et en lui en facilitant les moyens; grâce à la sagesse de son administration, le défricheur pouvait compter que chacun des arbres qu'il abattait se transformerait en pain. Et des paroisses ont surgi partout, qui font aujourd'hui notre orgueil et notre richesse.

Les trois-quarts de la province de Québec sont encore en friche. Si ceux qui ont succédé à Talon pouvaient réussir jamais à le remplacer, ils organiseraient et subventionneraient toute une armée de ces soldats de la hache qui ouvriraient la forêt, en couperaient les arbres, feraient lever le blé là où pourrissent les souches, créeraient des centres agricoles, des cantons, des paroisses, qui deviendraient des villes où les Canadiens de demain trouveraient à travailler et à manger.

Si le défricheur de la Nouvelle-France avait en l'Iroquois un implacable ennemi, du moins les pouvoirs publics le protégeaient-ils contre lui, mais le colon de nos jours a, dans la personne du marchand de bois, un concurrent, un adversaire d'autant plus redoutable que le gouvernement actuel se trouve, comme par hasard, toujours de son côté.

Le défrichage et la colonisation sont plus difficiles maintenant qu'au temps de l'intendant Talon.

Le Canada a beaucoup grandi depuis; le commerce et l'industrie ont pris une extension considérable, mais il ne faut pas se leurrer: nous habitons un pays agricole et nous ne jouirons jamais d'une prospérité stable si l'agriculture périclite, et elle périclitera si elle reste immobile alors qu'augmente de jour en jour la consommation.

La question de la colonisation, dont découle celle de l'agriculture, est la question vitale en notre province, et ce n'est pas l'énorme prison de Bordeaux et la volumineuse école du square Viger, même superposées, qui la masqueront aux yeux clairvoyants; pas plus que sir Lomer Gouin, avec un gigantesque projet de chemin de fer qui ne regarde pas la province ou une idée problématique sur l'amélioration des routes, ne fera oublier les holocaustes de colons sur les bûchers du gros marchand de bois.

Léon LORRAIN.

M..artin s'en va-t-en guerre



Don Quichotte.— Médéric et son fidèle Sancho-Séguin partant en campagne contre le Bureau des commissaires.

BILLET DU DIMANCHE

UNE CONTAGION

Un beau matin — c'était lundi dernier — des milliers de Montréalais se sont levés avec une idée bien arrêtée, fixe: "Je m'en vais écrire à la Patrie," *se disait à part soi chacun d'eux.*

Et tous écrivirent à la Patrie. *Le libellé des lettres variait bien un peu, mais on pouvait facilement les ramener tous à un texte unique: "Nous ne lisons que la* Patrie, *elle est notre journal favori."*

Le Bureau d'hygiène fut prévenu sans retard. Le docteur Laberge, déjà énervé par l'épidémie de variole, s'émut devant cette affection télépathique. Il dépêcha ses inspecteurs, avec instruction de localiser le mal et relever les ravages déjà faits. Il n'y avait pas de temps à perdre pour prévenir une contamination plus grande encore.

Les inspecteurs découvrirent, en effet, que cette maladie, dont un grand nombre était atteint, semait la contagion, de proche en proche, dans certains quartiers infectés: rue Létourneux, rue Drolet, rue Drolet, avenue Coloniale, rue des Manufactures, Viauville, ave. Coloniale, Viauville, rue Létourneux, ave. Coloniale, Viauville, ave. Coloniale, rue Létourneux ,rue Létourneux, rue Drolet, Viauville, ave. Coloniale, rue des Manufactures, Viauville, rue Létourneux, ave. Coloniale, rue Létourneux, rue des Manufactures, rue Létourneux, rue des Manufactures, Viauville ,ave. Coloniale, ave. Coloniale, Viauville, rue Létourneux, rue Létourneux, Viauville, rue Létourneux, ave. Coloniale, Viauville, ave Coloniale, rue des Manufactures, etc.: six colonnes.

La Patrie, *qui cherche toujours avidement à prendre* les intérêts *du peuple, consacrait toute une page pour signaler cette épidémie au service d'hygiène; elle a ainsi beaucoup facilité le travail du docteur Laberge et de ses fonctionnaires, qui ont vérifié que, comme toutes les maladies contagieuses ou infectieuses, celle-ci se propage dans certains rayons de la ville.*

A la dernière heure on n'avait pas encore découvert le sérum pour combattre ce mal étrange, relevant de la télépathie, qui pousse spontanément, presque inconsciemment, des tas de braves gens à accomplir, à la même heure, une même chose. Tout le monde s'est mis à l'oeuvre au laboratoire de l'université Laval. On a déjà trouvé une formule dont on attend beaucoup, mais une opération demeure encore irréalisable: concrétiser des grains de bon sens.

Simon BREVAL.

Du "Devoir" de jeudi:

Nous tenons d'une bonne source qu'en même temps que l'échevin Martin proposera de soumettre à un referendum la question de l'abolition du bureau des commissaires, un de ses collègues proposera de demander aux électeurs s'ils se déclarent pour l'abolition du conseil échevinal et pour l'administration entière par un certain nombre de commissaires élus comme le sont les quatre d'aujourd'hui.

Et si le peuple décidait l'abolition des deux?

A PROPOS de GRÈVES

Une grève des mineurs de houille de la Pennsylvanie est imminente. Nous commençons à en ressentir les effets anticipés même à Montréal, où l'approvisionnement de charbon commence, dit-on, à s'épuiser et où les prix s'élèvent dans une proportion qui ne tardera pas à être fort sensible.

A vrai dire, nous ne croyons guère à l'épuisement réel de l'approvisionnement de charbon à Montréal à l'heure qu'il est, en dépit des réclames alarmantes que font publier les grands importateurs. C'est un truc qui se pratique couramment à l'approche des grandes crises, et qui n'a d'autre but que de préparer le public à l'exploitation intensive dont il sera victime dès l'instant où la grève sera formellement déclarée.

Il n'en est pas moins vrai que la question d'une grève de mineurs en Pennsylvanie est à l'ordre du jour pour le 1er avril: la Coal Operators Association s'attend qu'à cette date 250,000 mineurs employés aux mines de charbon mou de l'Ohio, de l'Indiana, de l'Illinois et de la Pennsylvanie cesseront de travailler.

Jamais, dans l'histoire du pays, un aussi grand nombre d'ouvriers se seront mis en grève en même temps. Les compagnies minières se préparent à une lutte très vive, car d'après leurs dignitaires, la désertion des chantiers est inévitable. A une conférence qui a eu lieu entre les patrons et les représentants des mineurs à Indianapolis, les parties n'ont pu s'entendre pour fixer une échelle de salaires pour l'an prochain. Les patrons ont été unanimes à déclarer que les demandes des ouvriers sont tellement excessives qu'il est impossible d'y satisfaire. De leur côté, les mineurs aiment mieux chômer que de se rendre et il ne paraît pas qu'un compromis soit possible.

* * *

Les grèves de ce genre sont désastreuses à tous les points de vue. Il est regrettable qu'aucune autorité ne puisse les empêcher tout en rendant justice aux intéressés. Les statistiques compulsées par le ministère du Travail à Ottawa nous donnent une idée des pertes subies dans notre pays par le fait des grèves qui ont été déclarées sur différents points du territoire. Ainsi, l'an dernier, 28,912 hommes se sont mis en grève, et ont perdu en tout 2,018,740 jours de travail. Si nous évaluons cette perte apparente d'après le chiffre des salaires non gagnés à $2, $2.50 ou $3 par jour, nous arrivons à une somme formidable d'argent gaspillé, suffisante pour causer une dépression sensible dans le monde du commerce et de la finance. Mais en calculant les dommages causés par le chômage d'après la valeur de la production normale du travailleur, production évaluée à $10 par jour, les pertes immédiatement sensibles prennent des proportions effrayantes.

Pendant la suspension intentionnelle et volontaire du travail, nos ouvriers auraient pu produire pour une valeur de $20,000,000 l'an dernier. Par le fait de la grève, le Canada a subi des pertes comparables à celles que lui causerait une guerre de durée moyenne.

Les statisticiens se plaisent aux calculs de ce genre. Ils n'expliquent pas, cependant, comment il se fait que des crises de cette nature n'arrivent pas à paralyser toute la vie économique d'un pays et à ruiner son commerce et ses finances.

Les pires catastrophes n'ont pas de répercussion sur toute l'étendue d'un vaste territoire; elles n'ont que des effets locaux et personnels. Du reste, il faut toujours faire la part des maux engendrés par l'oisiveté, volontaire ou forcée, et c'est à même le surplus du rendement du travail collectif que se paie le déficit créé par le manque de travail en certains quartiers. Un déplacement s'opère par le jeu naturel des forces économiques, qui comble, d'une saison à l'autre, les vides créés par les grèves comme par les autres calamités.

Il est très heureux, pour la paix du monde, qu'il en soit ainsi.

J. U. TREMBLAY.

EUX ET NOUS

Renaudot, en inventant le journal, avait pour but, je suppose, de renseigner et d'instruire ses lecteurs, car autrement publier une feuille pour tromper, serait le fait d'un gredin et nous n'avons rien vu dans Larousse qui nous indiquât que Renaudot eût pu être traité de drôle, ou même s'il eût vécu de notre temps, de vulgaire d'Hellencourt.

Je suis porté à croire, toutefois, qu'au cours des ans, cette notion d'un journal destiné à instruire et à renseigner avec vérité les lecteurs, s'est singulièrement modifiée, si j'en juge par "l'Orange Sentinel" que tout Québec connaît grâce à la diffusion de cette grande entremetteuse qui s'appelle "La Presse." Le "Sentinel" publie le poulet suivant que je traduis au long: vous en goûterez mieux la saveur: "M. Bourassa demande des inscriptions françaises sur les timbres-poste et les monnaies du Canada. Ceci simplement pour démontrer que le Canada est un pays bilingue et non pas seulement "an English speaking state." Mais M. Bourassa approuverait-il ces changements dans la procédure civile du Québec, qui pourraient permettre à un plaideur anglais de voir son procès instruit dans la langue de la Couronne? Le procès d'un citoyen anglais est plaidé dans une langue qui n'est pas la sienne; il peut ne pas comprendre un mot de ce qui se dit et cependant, il doit se soumettre à cette méthode." Et le "Sentinel" conclut en disant que les Canadiens-français qui réclament toujours ont une belle occasion de montrer leur sincérité en donnant aux Anglais l'égalité qu'on leur refuse dans le Québec.

Avez-vous jamais vu tant d'ignorance en si peu de lignes? Voyons, rédacteur, si vous n'êtes jamais sorti de Toronto pour venir voir ce qui se passe dans Québec, renseignez-vous avant de parler! Vous auriez alors l'occasion d'apprendre que chez nous, au Palais, on se chicane en anglais aussi bien qu'en français. Et d'ailleurs, si les études que vous faites au sujet du décret "Ne Temere" et des moyens à prendre pour sauver le Canada des mains du Pape et des Jésuites, vous empêchent de faire un voyage dans notre province pour constater de vos yeux que les Anglais sont traités avec justice dans nos cours, cherchez sur les rayons de votre bibliothèque l'Acte de la Confédération et vous y lirez à l'article 133: "Dans toutes plaidoiries ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, *et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage à faculté de l'une ou l'autre de ces langues* (anglaise et française)."

Ainsi la loi ordonne que devant les tribunaux de Québec, il soit fait usage de la langue anglaise à volonté! Quand même un esprit étroit comme il s'en trouve à la rédaction du "Sentinel", voudrait interroger un témoin en français, si ce dernier ne veut pas répondre autrement qu'en anglais, la loi le protège.

Après cette lecture, gens du "Sentinel", mettez la main sur votre farouche conscience de sectaire, et demandez-vous qui est le plus sincère, de M. Bourassa qui veut qu'on respecte les Canadiens-français chez vous comme nous respectons vos compatriotes ici, ou de l'orangiste qui fausse la vérité, trompe ses lecteurs, traite avec injustice une grande partie de la population du pays et n'ose pas admettre qu'il s'est trompé, encore moins réparer son erreur.

Je laisse au peuple de juger, comme on dit en période électorale.

DE MARCHETS.

Qu'on agisse!

M. Boulay, représentant de Rimouski, vient de demander au gouvernement s'il a l'intention de tirer au clair les accusations de M. Armand Lavergne contre le juge Tourigny, lors de la mémorable assemblée de St-Hyacinthe.

Six mois se sont écoulés depuis qu'un homme public a accusé ce juge d'avoir prostitué la justice dans l'intérêt du parti au pouvoir et publié des preuves de cette accusation dans les colonnes du "Devoir." Le gouvernement laisse durer le scandale et permet au juge Tourigny de dispenser cette justice qu'il est accusé d'avoir violée; il instruira prochainement un procès politique dans lequel sont intéressés son ancien associé professionnel et l'homme qui mit fin à sa carrière politique; il a déjà jugé certaines questions où les deux mêmes personnages jouaient un rôle prépondérant, et l'on sait avec quelle logique et quel respect de la justice!

Les luttes politiques sont âpres dans la région trifluvienne et parfois leur répercussion se fait sentir jusque dans le prétoire. Le cas pourrait bien se répéter lorsque se plaidera la contestation de l'élection de M. Jacques Bureau. Un journal de Grand'Mère l'a prédit.

Le gouvernement pourrait parer à tout en réglant le cas du juge Tourigny. Pourquoi n'agit-il pas?

L'accusation est claire, précise, formulée devant trente mille auditeurs et dans différents journaux. Le juge n'a ni répondu ni même protesté. Et pour ceux qui connaissent le caractère amène du juge Tourigny, cela en dit long.

Ce n'est pas son confrère, le juge Langelier, qui eût subi pareil affront sans récriminer. Il eût demandé l'écartellement, le dépêçage ou l'enterrement vivant de son accusateur. Voir disparaître Lavergne, quel rêve!

Le juge Tourigny semble refuser de se défendre; très bien. Sa personne nous importe peu, nous la prenons pour ce qu'elle vaut, mais au-dessus de lui se trouve un corps dont il est membre et qu'il importe, pour le bien du pays, de conserver sain et à l'abri des reproches de vénalité: la magistrature.

Le gouvernement a le devoir de venger ce corps soit des accusations de Lavergne, si elles sont fausses, soit de la faute du juge Tourigny, si ces accusations sont vraies, comme l'accusateur le prétend et se déclare prêt à le prouver.

Le gouvernement ne peut pas reculer: il doit venger le juge Tourigny s'il est innocent, ou l'arracher du tribunal de la justice s'il a prévariqué.

Que pour une fois l'on crève l'abcès et que sans faiblesse l'on passe le fer rouge dans la plaie empuantie.

Hector NIVERVILLE.

Echos et Commentaires

Le Révd. M. Daniel Crawford, missionnaire qui a vécu vingt-trois ans dans le Katanga, en Afrique, vient de rentrer en Angleterre. Il assure que les cannibales sont supérieurs aux blancs.

Il est vrai que les blancs se mangent aussi entre eux....

Joseph Rogers, sous-procureur du district de Philadelphie, préconise l'étiquetage des célibataires afin de protéger les jeunes filles contre une aventure avec des hommes mariés.

Puisqu'on a, aux Etats-Unis, élevé le flirt à la hauteur d'une institution, il est maintenant nécessaire de le réglementer.

M. La Follette (le joli nom d'opéra bouffe!), après avoir promis d'être bref, dans une réunion à Philadelphie, parla pendant deux heures dix.

Heureusement qu'il a été bref!

Deux jeunes voyous, Odilon Cyr et Raoul Duquette prenaient leur plaisir à se cacher dans un chantier de construction et à effrayer les femmes. Le recorder leur a imposé une amende. Il aurait peut-être été plus salutaire de leur imposer la large chaussure municipale du plus lourd agent de la "force constabulaire, comme on dit en haut lieu.

On a jeté sur l'édifice incendié de l'Equitable de New-York, quinze millions de gallons d'eau; on n'en emploie guère plus pour éteindre tous les incendies de Londres pendant un an.

L'Amérique est le pays de la construction à l'épreuve du feu.

Menace de grève de la part des mineurs de charbon français, allemands et anglais.

L'anthracite va devenir si rare et si cher qu'on le portera en bague et en épingles de cravate. Et ce sera un principe d'économie domestique que de se chauffer avec son mobilier.

M. Paul Masson, le grand fabricant de "vin de champagne" de... San Jose, Californie, invite ses confrères français victimes des émeutes à venir continuer leur négoce en Amérique.

Et puis, vous savez, le vin qu'on fabrique à Reims et à Epernay n'est pas du tout du vin... de Champagne—pas plus, d'ailleurs, que le cognac de Cognac n'est du cognac. Seule l'Amérique produit des produits véridiques et authentiques. Zing!... Boum!... Uncle Sam! Teddy Roosevelt! Yankee Doodle! Barnum! Stars and Stripes!

Trente-et-un mille médecins du Royaume-Uni vont se mettre en grève, paraît-il.

Cela amènera une grave crise économique: l'impôt sur les successions ne donnera plus, car les gens, privés de médecins, vont s'obstiner à vivre indéfiniment.

On croit volontiers que le mot sport, comme plusieurs des choses qu'il embrasse, vient d'Angleterre. Erreur. M. Paul Adam en revendique la propriété.

Le peuple anglais, raconte-t-il, l'a reçu, à la bataille d'Hastings, des troupes normandes et de Guillaume le Conquérant. Et le substantif "desport" désignait les exercices physiques accomplies par les jeunes gens français du moyen âge.

La "Libre Parole", qui nous injurie dans sa première page, trouve commode de remplir deux colonnes de sa dernière avec la lettre d'Ottawa du camarade Georges Pelletier, reproduite telle quelle du "Devoir".

Vous avez dans leur manière d'agir toute la mesure de ces gens-là.

Le ministère français de la guerre vient de lancer — c'est le cas de le dire — un nouveau projectile pour les soldats aviateurs. Il consiste en une manière de crayon de plomb qu'on laisse tomber de très haut sur l'ennemi, sur lequel il fondra — c'est encore le cas de le dire — avec une rapidité sans cesse croissante.

Tombant d'une certaine hauteur, l'inoffensif bouton de culotte devient lui-même un boulet redoutable.

On a vendu, au salon de l'automobile, la semaine dernière, deux cent cinquante voitures, payées près d'un million de dollars. C'est plus qu'on en vend, en temps ordinaire, durant deux mois. Tout le monde en veut. C'est un gros cadeau qui entretient l'amitié, et fait tant plaisir! Avec quelle joie la charmante femme à qui nous en offrîmes une n'improvisa-t-elle pas cet alexandrin rostandesque:

Je chauffai, tant que je n'eus pas d'auto, ma bile.

On a découvert sur les listes électorales du quartier La Fontaine, le nom d'une électrice âgée de dix-huit mois.

Il convenait qu'une enfant aussi précoce vît le jour dans le quartier de M. le maire...

Un curieux match

Un exploit chorégraphique vraiment extraordinaire a été accompli à l'Académie internationale des auteurs, professeurs, maîtres de danse et maintien, boulevard de Strasbourg, à Paris.

Il faut assister au spectacle des derviches tourneurs pour rencontrer un tel exemple de rotation humaine.

Cet exploit fut exécuté par trois danseurs, comme suite à un pari provoqué entre eux. M. Giraudet, président de l'A. I. D., fut choisi comme arbitre, fonction qu'il accepta très aimablement, du reste. Il fut convenu que les trois concurrents tourneraient seuls pendant une heure.

Voici le résultat, minutieusement contrôlé, de ce beau match:

M. Gaudoin exécuta 5,002 tours pendant une heure;

M. Vasquez vint ensuite avec 4,925 tours;

Enfin, M. Pradat, avec 4,505.

M. Gaudoin doit donc être proclamé, en toute justice, le champion de la danse tournée.

N'en êtes-vous pas tout étourdi?

La Politique à Québec

Les élections. --- Un projet de loi assez mystérieux. --- Le rôle de M. Parent. --- Godfroy et Lomer

(Spécial au "Nationaliste")

Québec, 10. — Ce n'est pas dans le bill établissant l'unité du vote que l'on peut trouver l'indice d'élections générales cette année, à moins que l'on n'interprète cette rédaction habile comme l'intention du gouvernement de dissimuler pour induire ses adversaires en erreur. La nouvelle loi change la base du vote, et il faudra donc de nouvelles listes électorales dans les cités surtout où la pluralité actuelle du vote confère à un certain nombre de citoyens un cens électoral proportionné à leurs intérêts que le projet de loi soumis leur enlève. Le projet de loi dit que cette revision devra se faire en janvier 1913. Il est possible que le gouvernement attende jusque là avant d'en appeler au peuple, mais il se peut aussi que les élections aient lieu durant la prochaine vacance. En fait, le gouvernement n'a pas encore pris de décision définitive, et il se contente d'avertir ses amis de se tenir prêts. La date précise dépendra de ce qui se passera à Ottawa. Si la politique fédérale menace de tourner au désavantage des libéraux, M. Gouin se lancera avant que l'opinion soit trop remuée et si elle tourne à leur avantage, il attendra; à moins toutefois que la session provinciale ne le laisse trop inquiet, ce qui est fort possible. Le scandale Lanctôt, le scandale Létourneau, l'affaire Prévost-Kelly, et d'autres transactions qui seront dévoilées en temps et lieu ennuient beaucoup les députés ministériels.

Quel rôle jouera M. Parent s'il y a des élections? Il est bien évident qu'on lui a donné la présidence de la commission des eaux courantes avec un salaire de $7,800 par année pour le tenir de bonne humeur, mais on raconte qu'il n'a pas demandé cette sinécure, et qu'il ne l'a acceptée qu'à ses conditions et qu'il n'y tient pas beaucoup, étant assez riche pour se passer de ce revenu. D'autre part, je sais qu'il ne se gêne pas pour prédire qu'il arrivera à Gouin ce qui est arrivé à Choquette et à Turgeon. J'ai empêché Choquette d'être maire, Turgeon d'être sénateur et le tour de Gouin arrive. M. Parent joue-t-il simplement la comédie? C'est possible. En tout cas, aucun de ces farceurs ne sortira de la politique pauvre. Le sénateur Choquette est à l'aise, M. Turgeon est riche, M. Gouin, très riche et M. Parent de même.

Et M. Godfroy Langlois? Tout le monde remarque qu'il est plus paisible que jamais. Les coups que l'opposition porte au gouvernement l'amusent bien, mais quant à en porter lui-même, il n'ose pas ou il ne veut pas. Quelques-uns croient qu'il a peur des repressailles que certains ministériels sont prêts à exercer contre lui. Je crois plutôt qu'il a obtenu des concessions importantes du gouvernement. On lui a répondu, l'autre jour, qu'un projet de loi concernant les livres de classe serait soumis à cette session, et il attend avec confiance.

La session durera certainement jusqu'au 15, mars et peut-être jusqu'à la fin de mars. A part la législation ministérielle qui se fait attendre, il y a toujours le fameux bill de Montréal et, par-dessus le marché, le bill des tramways.

GREGOIRE.

AU SALON



Trop fragile pour vous, ma machine ?
Vous tombez bien, je viens de parier qu'elle porterait une tonne !

Les Nouveaux Manteaux de Mouton

Que nous venons de confectionner d'après les modèles 1912-13 sont d'une remarquable beauté---Nous vous assurons qu'il ne s'est rien vu en cette ville d'aussi parfait au point de vue du confort, de l'élégance, du fini et de la qualité

MOUTON DE PERSE

NOUS sommes en position de vendre beaucoup meilleur marché maintenant que nous pourrons le faire plus tard ; vous pouvez épargner considérablement en prenant avantage de nos prix actuels.

LABERGE, CHEVALIER & CIE,

FOURRURES EN GROS — *516 SAINT-PAUL,* PRES DE LA RUE SAINT-PIERRE

La peine de mort

On réclame, dans plusieurs Etats de la République américaine, la suppression de la peine de mort, et un bill sera sous peu soumis, dans ce sens, à la législature du Nouveau-Jersey. Les adversaires de l'électrocution se scandalisent qu'on enlève, en s'appuyant sur la loi, la vie à un individu; les partisans prétendent que la peine de mort est d'un exemple salutaire, et constitue un excellent moyen pour la prévention des crimes. Si les premiers font montre d'une sensibilité excessive, les autres sont probablement aussi dans l'erreur.

Supprimer la peine de mort! mais je le veux bien, écrivait Alphonse Karr, seulement que "MM. les assassins commencent." Au fait, s'il est pénible de voir la société décréter l'extermination d'un de ses membres, ce l'est bien davantage de contempler l'innocente victime qu'a faite le condamné. Ce n'est pas la société qui a institué la peine de mort, mais l'assassin, et celui-ci se constitue le juge suprême de son frère et le frappe sans lui laisser le temps de se défendre ni même de se justifier. Les Américains, dont le coeur se fend à l'idée du martyre de l'électricité, pourraient bien réserver un peu de leur pitié pour celui qui a péri par le revolver ou le poignard.

Nous ne croyons pas que la peine de mort aît jamais empêché un seul meurtre. Quand un homme tue son semblable sous le coup de la colère, au moment où il "voit rouge", il ne s'arrête pas à songer à ce qui pourrait arriver après; lorsqu'un assassin prémédite son crime, il arrange si bien tout d'avance qu'il est certain de n'être jamais découvert; sans cette certitude, il ne tuerait point. Donc, dans les deux circonstances qui entourent les meurtres, la vision du gibet ne vient aucunement paralyser la main homicide.

Paul Adam a, en cette matière, une opinion fort pratique: il place la question sur le terrain économique.

L'individu qui tue son semblable contracte, en la privant d'un de ses membres, une dette envers la société. A chaque pendu, l'invariable cliché reparait dans les journaux: "Il a payé sa dette à la société." S'est-il acquitté vraiment? Point du tout. On ne répare pas la disparition d'un homme par l'extermination d'un autre homme. Le meurtrier par son acte prive la société d'une puissance de production, il ne fera la compensation qu'en produisant lui-même à la place du mort. Et donc, conclut le sociologue français, que l'individu convaincu de meurtre soit condamné à travailler afin qu'il rapporte à la communauté plus qu'il ne lui coûte. Ainsi paiera-t-il véritablement sa dette.

Cette solution est peut-être, en somme, la plus juste. Mais n'a-t-on pas lieu de s'étonner qu'elle n'ait pas été apportée par les Américains, ces gens pratiques en toutes choses?

Jehan VERCHERES.

Le patriotisme de M. Gouin

De l'avis de sir Lomer, il n'y a pas de plus grand patriote que lui-même. Le fait suivant démontre quelle sorte de patriotisme pratique ce gras ministre.

En l'année 1909 deux citoyens, cultivateurs de cette province, vinrent un jour visiter la vallée Matapédia. Ils étaient à la recherche d'un endroit où ils pourraient s'établir avec leur famille ainsi que celles de douze autres citoyens qui se trouvaient trop à l'étroit dans leur paroisse natale.

J'allai visiter avec eux les belles terres encore en forêt que renferme le canton Matalik.

Il va sans dire qu'ils trouvèrent ces terrains propices pour s'y établir, les défricher et en faire de belles fermes.

En partant ils me demandèrent de bien vouloir écrire au gouvernement pour avoir l'autorisation de s'établir sur les susdits terrains, appartenant à la Couronne, ajoutant que s'ils ne pouvaient les obtenir, ils seraient forcés, soit de s'en aller dans l'Ouest, soit de s'expatrier.

Je me rendis à leur demande et exposai au gouvernement de sir Lomer, aussi exactement que possible, la situation où se trouvaient ces gens, le priant de bien vouloir consentir à ce qu'ils s'établissent sur ces terrains qui, après tout, appartiennent au peuple.

On ne daigna même pas me répondre. Je renouvelai ma demande d'une manière plus pressante encore. Il y a près de trois ans de cela et...j'attends encore la réponse.

Que sont maintenant devenus ces citoyens canadiens? Il est tout probable que la plupart d'entre eux travaillent dans des filatures américaines.

Et c'est en continuant une politique comme celle-là que M. Gouin dit et fait dire par ses valets, Graindorge et le Champenois, qu'il est le patriotisme personnifié.

Etrange patriotisme tout de même que celui qui consiste à contraindre les Canadiens à déserter le sol de leur pays!

J. E. LAFORCE.

La Revue Hebdomadaire

No DU 27 JANVIER 1912
PARTIE LITTERAIRE

Jules Lemaitre, de l'Académie française. Chateaubriant.—Enfance et jeunesse de Noailles, Poemes ; Marquis de Ségur, de l'Académie française, Davidée Birot, (fin); Marquis de Segonzac Dans l'ombre de notre drapeau ; André Dubosc, de Hongrie — en Albanie. A travers les Revues françaises : l'Actualité.— Les Faits et les idées au jour le jour.— La Vie mondaine et familiale.— L'Art décoratif.— La Vie médicale.— La Vie pratique.— Chroniqu. agricole, sportive et financière.

Représentant canadien : M. Léo Lorrain, au "Nationaliste."

PARC SOHMER

Le programme de dimanche après-midi et soir, promet d'être un des plus intéressants depuis l'ouverture de la saison d'hiver. Tous ceux qui y prendront part, sont très bien côtés sur la scène du Vaudeville. Les attractions seront les suivantes :

LE TRIO NEVELLI, composé de trois excellentes voix, soprano, ténor et baryton. Chanteurs italiens dans un répertoire très varié et moderne. Riches costumes appropriés à la partie d'opéra qu'ils chantent. Ils viennent expressément de New-York, pour le parc.

LES FRERES LEBOEUFS, un couple de danseurs très forts, en costume militaire. Leur grande spécialité consiste en danses à l'envers sur piedestal.

LE TRIO WOODS, composé de deux femmes et un homme, cornettistes et sylophonistes ainsi qu'imitations diverses sur tambour. Riche garde-robe. Très chic numéro.

LES FRERES LAUNDERS, acrobates et équilibristes étonnants, doués d'une force musculaire remarquable. Ils apportent des décors spéciaux pour leur acte. C'est leur première visite à Montréal.

EMILE ET PAUL, très habiles jongleurs avec boulets de canon et autres poids lourds. Equilibristes hors ligne. Ils sont d'une adresse surprenante. De passage en cette ville.

MLLE JOSEPHINE CLAIRMOUNT, très gracieuse soubrette dans sa spécialité de chants et danses avec changements de costumes. Un joli numéro.

La musique du parc, sous la direction du professeur J. J. Goulet, exécutera les morceaux suivants : Marche, "Fraternité", Barth ; ouverture "Chateaufort", de Hoffman, et allegrette, "Sérénade", musique de Dedlarec.

THÉATRE PARISIANA

Les succès que remporte ce théâtre depuis que la troupe de M. Julien Daoust y donne des spectacles ne se comptent déjà plus. Les habitués de ce populaire lieu d'amusement n'ont pas oublié les représentations mémorables de: "Les Trois Mariées", "Félix Poutré" qu'on dût maintenir deux semaines à l'affiche, "Paul Kauvar" et "La Grâce de Dieu". Cette dernière pièce vient de terminer sa deuxième semaine et malgré tout on a dû refuser du monde de presque à chaque représentation C'est donc dire que le public sait reconnaitre les efforts que la direction de ce théâtre apporte à lui plaire. Nul doute qu'il en sera ainsi la semaine prochaine encore, car "Marie Jeanne", le célèbre drame de d'Ennery, qui tiendra l'affiche est demeuré l'une des pièces favorites du répertoire dramatique. D'ailleurs, avec Mme Bella Ouellette dans le rôle principal, et une distribution consciencieusement faite, on peut s'attendre à ce que la troupe de M. Julien Daoust nous en donne une interprétation supérieure.

C'est pour le lundi, 19 février qu'on annonce la grande revue en 7 tableaux de M. Julien Daoust, intitulée: "Mlle Canada" ; prière d'en prendre note.

rec.

AU FORUM

Tout est maintenant prêt, au Forum pour la grande mascarade du Mardi Gras qui aura lieu le 20 courant. On pratique tous les soirs la grande marche qui sera le clou de cet évènement. Les nombreux prix qui seront décernés à cette mascarade sont maintenant exposés au Forum et font l'admiration de tous. Ces prix seront décernés aux porteurs des costumes les plus remarquables sur le patinoir à glace ainsi que sur le patinoir à roulettes, car, comme nous l'annoncions, cette mascarade aura lieu sur les deux patinoirs qui seront également décorés et illuminés.

rec.

Les Annales

Le second chapitre du "Roman des Fiances" (lettres inédites de Victor Hugo et d'Adele Foucher), qui parait dans les "Annales", est encore plus attachant que le premier. C'est une révélation que ce portrait de la jeune fille de 1820 peinte par elle... Lire, dans ce même numéro, "Le Dimanche de Marie-Antoinette à Versailles", par Frédéric Masson de l'Académie française, "La Fin de la Danse" par Marie Rambert ; "Les Mémoires d'Isadora Duncan ; et, enfin, dans le supplément joint au numéro, deux pièces de théâtre : "Eux", délicieuse comédie en un acte de Maurice Donnay, et "Escarmoucho", proverbe en un acte, dédié aux jeunes filles, par Adrienne Cambry.

On s'abonne aux bureaux des "Annales, 51 rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs).

ECHOS DU CONCOURS

OUBLIÉE

Un feu de grille brûlait dans la pièce, un petit salon, et projetait sur les tentures une demi-clarté blafarde et vaccillante. Des flammeroles bleues gorge-de-pigeon, s'en échappaient pour aussitôt s'évanouir dans la cheminée.

Tout était silence dans la chambre; on n'entendait que le tic-tac cadencé et monotone d'une horloge posée sur une console.

Cependant il y avait deux existences humaines dans ce petit salon : elle d'un côté, lui de l'autre.

Elle, s'était pelotonnée dans un vaste fauteuil de velours d'Utrecht, lutinant légèrement du bout d'une mule exquise, le grillage en cuivre doré du foyer.

Lui, s'était nonchalamment étendu sur un divan, bâillant, le front soucieux, comme sous l'obsession d'une grosse affaire.

L'atmosphère de la pièce semblait chargée et lourde; on y respirait quelque chose comme les avant-coureurs d'un orage.

Et le petit feu de grille brûlait toujours, lançant des flammeroles bleuâtres dans la cheminée.

Et l'horloge, sur la console, faisait toujours tic-tac.

× × ×

Soudain, la forme féminine pelotonnée dans le vaste fauteuil de velours d'Utrecht, se déploya en se redressant de toute sa hauteur. Une voix brève le tira, lui, brusquement de sa somnolente méditation.

—J'espère, dit-elle lentement, en scandant ses paroles, que c'est fait ...et qu'elle est bien et duement partie...

En même temps, à travers les clartés blafardes et vacillantes, elle darda sur lui deux yeux qui semblèrent lui farfouiller, l'âme jusque dans ses plus intimes arcanes, deux yeux dans lesquels brillait un fulgurant point d'interrogation.

Lui, s'était remis sur son séant, la physionomie ahurie, le regard perdu dans le vide, scrutant machinalement les arabesques du tapis, et n'osant affronter les deux yeux qu'il sentait braqués sur lui comme deux réverbères électriques.

Qu'allait-il donc répondre ?

Et le petit feu de grille brûlait toujours, lançant des flammeroles bleuâtres dans la cheminée.

Et l'horloge, sur la console, faisait toujours tic-tac.

× × ×

Encore une fois, qu'allait-il répondre ?

Il commençait à se sentir faiblir sous le feu de ces deux prunelles noires, menaçantes, pleines d'éclairs, et de plus en plus obstinément rivées sur lui. Il se voyait enclavé dans un terrible dilemme.

Il survient, comme cela, dans la vie l'un homme, un moment où, en une seconde, il peut, pour toujours, perdre la confiance et l'affection d'une femme, de la sienne surtout, ce qui est infiniment plus grave. Il en était là, et se rendait parfaitement compte de la situation...

Dire la vérité... c'était, pour le moins, provoquer toute une scène, qui aurait pu tourner au drame.

Ne pas la dire, la dire n'était assurément pas honnête, mais laissait toujours une porte ouverte aux explications ultérieures et... au repentir final.

Il lui fallait, cependant, coûte que coûte, prendre un parti.

—On est homme après tout, se dit-il. Alors, à la grâce !

Et il se décida à répondre.

—Mais oui, fit-il avec une contrainte mal déguisée, certainement qu'elle est partie. Elle a dû prendre le train de minuit hier; elle doit être déjà loin à l'heure qu'il est... Tonnerre de Dieu !... Où donc s'égarent tes soupçons ?... Jusqu'ici, ne t'ai-je pas prodigué et dans ma conduite et dans mes attentions, l'affection la plus tendre ?...

Elle est partie... bien partie, là !

D'ailleurs comment donc as-tu pu craindre que je pouvais, même un seul instant, te manquer de parole ! ... me rendre coupable de la moindre infidélité à mes engagements ?...

Ma foi ! c'est honteux.

Et le petit feu de grille brûlait toujours, lançant des flammeroles bleuâtres dans la cheminée.

Et l'horloge, sur la console faisait toujours tic-tac.

× × ×

Elle, n'avait pas bougé d'une semelle. Seulement, en l'écoutant, lui, son regard avait pris une expression dédaigneuse de doute, de souveraine méfiance. C'était l'instinct qui, chez elle, parlait, comme chez toutes les femmes, du reste.

Disait-il toute la vérité, rien que la vérité ?

Négligemment, elle se mit à jouer avec la châtelaine qui ornait son corsage.

Que d'hypothèses plus ou moins vraisemblables caracolaient dans sa cervelle. Ah ! c'était bien dommage que les rayons X ne fussent pas applicables au moral comme au physique !

Ce qu'elle eût vite su à quoi s'en tenir !...

Force lui fut donc, en fin de compte, de se tenir, pour le moment, à la réponse de son seigneur et maitre.

Et le petit feu de grille brûlait toujours, lançant des flammeroles bleuâtres dans la cheminée.

Et l'horloge, sur la console, faisait toujours tic-tac.

× × ×

Il n'avait pas dit la vérité; le courage lui avait manqué à la dernière minute.

—Mais, comment cela va-t-il finir, se murmurait-il?... Si elle savait... Si elle venait à découvrir que je la trompe, là, de honteuse façon... mais, non ! Elle ne saura rien... Il faut à tout prix qu'elle ignore... Soyons prudent... Surveillons-nous et... surveillons-la.

La tête basse, la conscience agitée, honteux de la malhonnêteté qu'il avait commise, il se laissa choir sur le divan, comme épuisé par la tension nerveuse qu'il venait de subir.

Et le petit feu de grille brûlait toujours, lançant des flammeroles bleuâtres dans la cheminée.

Et l'horloge, sur la console, faisait toujours tic-tac.

× × ×

Tard, bien tard, dans la soirée, l'intéressante jeune femme était encore là assise dans le vaste fauteuil de velours d'Utrecht, immobile, indéchiffrable comme le sphynx.

Lui, avait disparu depuis quelque temps déjà.

Soudain, elle se redressa de toute sa taille, se leva, jeta un coup d'oeil autour d'elle, s'en alla droit à l'horloge pour s'assurer de l'heure, puis, tournant sur ses talons, fit mine de quitter la pièce, mais s'arrêta tout aussitôt, le regard fixe, un doigt sur les lèvres.

—J'en aurai le coeur net, fit-elle avec un mouvement énergique... Et, à son tour, elle disparut.

Le petit feu de grille ne lançait plus de flammeroles bleuâtres dans la cheminée.

Mais l'horloge, sur la console, faisait toujours tic-tac.

× × ×

Le timbre du Parlement venait de sonner mélancoliquement deux heures du matin. Déjà un soupçon d'aube faisait pâlir l'orient. Juste à ce moment-là, une ombre légère, vaporeuse comme un sylphe, effleurait à peine du bout des pieds, l'escalier principal de la maison. Elle ne descendit pas, elle glissa plutôt jusqu'en bas de la rampe. Cette ombre était celle de la jeune femme qui avait passé une grande partie de la soirée dans le vaste fauteuil de velours d'Utrecht, devant le petit feu de grille aux flammeroles bleuâtres.

Un instant, elle s'arrêta dans le couloir d'entrée, indécise, semblant chercher quelque chose.

Bientôt elle reparut dans le petit salon voisin, tenant dans ses deux mains un long paletot dont elle se mit à retourner fébrilement les goussets...

...Et l'horloge, sur la console, faisait toujours tic-tac.

× × ×

Rien... Rien de rien, dans cet habit...

—Très étrange tout de même ?... me serais-je méprise sur son compte, murmura-t-elle ?

L'aube nacrait de plus en plus le firmament.

Elle s'approcha d'une fenêtre aux volets entr'ouverts, porta à la hauteur de ses yeux, dans la demi-clarté, le long vêtement qu'elle avait décroché de la patène dans le couloir, et se mit à le palper en tous sens.

Rien... Rien encore.

Elle allait abandonner la partie, lorsqu'elle se trouva à froisser quelque chose comme un papier dans une petite poche qui, jusque-là, avait échappé à ses perquisitions.

D'un mouvement nerveux, elle y plonge une main, et retira un pli dont elle ne tarda pas à déchiffrer l'adresse.

—Ah ! fit-elle, [illegible] le coup de la plus grande agitation. Enfin !.... Le scélérat !...

Les deux bras lui tombèrent, et l'habit glissa sur le parquet.

Les quelques instants qui suivirent furent ceux d'un silence morne.

L'horloge même, sur la console, ne faisait plus tic-tac...

C'était la lettre qu'elle l'avait prié, deux jours avant, de mettre à la poste...

Elle n'était pas partie.

JUVENAL.

Maison D. GAGNON & CIE

Le Grand Magasin à Rayons

ANGLE B'D ST-LAURENT ET RUE DORCHESTER

OCCASIONS SANS PAREILLES

De partout on réclame, on attire votre attention, mais c'est au grand magasin à rayons le plus central, que vos intérêts seront mieux servis. Dans notre magasin, où tout vous est offert: marchandises sèches générales, tapis, rideaux, prélarts, papier tenture, confection pour dames, épiceries, provisions, papeterie, granite, articles en fer et en bois pour la cuisine, savons, parfums, etc.

Et toutes ces marchandises sont de qualité supérieure, à un prix raisonnable, généralement plus bas qu'ailleurs, mais jamais plus haut.

Il y a pour quelques jours des OCCASIONS de fin de saison, qui ne manqueront pas d'être l'attrait extraordinaire des personnes présentes, LUNDI ET MARDI.

BRODERIE FLOUNCING, 27 pouces de large, qualité de 50 cents, 75 cents, 90 cents, pour . . . . . 29¢, 39¢, 49¢

FLOUNCING de 45 pouces de large, qualité de $1.00 pour . . 59¢
Cet article seul mérite une visite de votre part.

100 PIECES LAWN BLANC, très fin, très large, cette qualité de 13c et 15c. Prix spécial la verge . . . . . 10¢ et 11¢

50 douzaines de BAS de laine noirs, grands, épais, chauds et durables, de 39 cents, en vente à . . . . . 25¢

EPICERIE ET PROVISIONS

Conserves en boites : Tomates, 13¢; pois, 10¢; blé-d'Inde . . . . . 10¢
Pois fins français, 15, 18, 20¢
Saumon en boîte . . . . 15¢
Sardines . . . 5, 10 et 15¢
Beurre, fine crèmerie . . 37¢
Graisse pure . . . . . 17¢
Bacon . . . . . 18 et 20¢
Jambon cuit . . . . . 32¢
Oeufs garantis . . . . . 40¢
Sucre d'érable . . . . . 12¢
Sirop d'érable . . . . . 90¢

ON DONNE DES COUPONS VALANT 3 P.C. PAYABLE EN MARCHANDISES

1000 Douzaines de Vaisseaux en Granit pour Cuisine

Les dames, ménagères et autre personnes intéressées, si elles nous font une visite, seront émerveillées, du grand choix et des bas prix. Venez voir.

Plats à vaisselle, bols, assiettes, théières, cafetières, chaudières, canards, soupières, etc., etc., etc.

W.B. Reduso CORSETS

Nous garantissons qu'ils réduisent la taille d'un à cinq pouces.

Chez tous les marchands.

WEINGARTEN BROS., Inc., Broadway & 34th St., New York

LE LAIT LAURENTIA

a conquis simultanément la Profession Médicale et le public qui réclamaient du lait pur, et non contaminé et qui sont en possession de ce précieux aliment. Le Lait "Laurentia" a l'avantage de se conserver indéfiniment, sous tous les climats, on peut donc s'en approvisionner d'avance,pour une semaine, un mois ou un an, comme de toute autre conserve. C'est un lait complet, homogénéisé, c'est-à-dire divisé mécaniquement à l'extrême, stérilisé, sans aucune addition quelconque dans les conditions les plus hygiéniques, offrant au consommateur, toute la sécurité possible : c'est le lait que toutes les familles devraient adopter. Demandez-le à votre épicier. Il est préparé à l'usine de Lacolle par la Cie Canadienne de Produits Agricoles Limitée.

r.

PETITES ANNONCES

1682 Notre - Dame Est

sera sous la nouvelle administration, qui cèdera à l'administration actuelle qui est sans reproches, une administration de haut style. Un service de tables et de chambres parfait, ainsi que salons. (La possession est pour le 29 février). — L'administration.

TERRAIN

Magnifique terrain à vendre sur la rive sud, le site idéal des villégiatures, 1375 x 880; prix $5,000, aussi situé à 5 minutes des terrains idéals de M. C. Cottrell. A l'acheteur il aura droit à un cadeau pour sa villa. Henri Paul Turcotte, 512 Parc Lafontaine.

CARTES D'AFFAIRES

PIERRE F. CASGRAIN, B.A., LL.M.
AVOCAT
Edifice Trust and Loan, Montréal, Canada, 30 rue Saint-Jacques,
Tél. Main 3240.

Docteur J. A. ST-DENIS
Maladies des Yeux, du Nez, de la Gorge et des Oreilles.
133 RUE CHERRIER
Tél. Est 829. Montréal.

J.-H. RAINVILLE
Avocat
97 rue SAINT-JACQUES
Tél. Bell : Main 4458. Montréal.

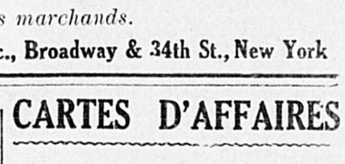


Nos dents son tres belles, naturelles, garanties, l'INSTITUT DENTAIRE FRANCO AMERICAIN (Incorporée) 162 rue Saint-Denis, Montréal.

RENE CHARBONNEAU
Diplôme de l'A.A.P.Q. Architecte et Evaluateur. Tél. Main, 20[illegible] Rés. Westmount 2860, 52 St-Jacques, Montréal.

LE RELAIS

HOTEL FASHIONABLE
Coin Berri et Saint-Louis, à côté du Viger
Magnifiques chambres, Salles de bain, Grandes salles d'attente, Salons, Cabinets particuliers pour dames, Salle de Banquet, Service de 1ère classe. Repas à 35c.
NAP. GEOFFROY, PROPRIETAIRE



L. L. LAFLEUR

LIMITEE
Importateurs de
Quincailleries, Peintures, Verreries Vernis, etc. Aussi Chaloupes et Yatchs à Gazol ne.
362-366 Notre-Dame Ouest
43 a 57 rue Dupré Montréal,
Téléphones : au magasin :
Bell Main 2220 Marchands 543
Au bureau: Bell Main 4161
Résidence—Bell: Mount 3310 Ring 2
Notre-Dame-de-Grâces.

ENVERS ET CONTRE TOUS!

LE CHAMPAGNE PIPER-HEIDSIECK
a, depuis au-delà d'un siècle, conquis la première place et entend la conserver.
DEMANDEZ-LE A VOTRE FOURNISSEUR.
LAPORTE, MARTIN, & CIE, Agents, Montréal.

LE CONCORDIASCOPE



M. le recorder Weir donnera désormais lui-même des représentations cinematographiques... pour l'édification de la jeunesse, n'est-ce pas?

UNE LOI A MEDITER

TOUT LE MONDE PROPRIÉTAIRE

La grande préoccupation de l'ouvrier et du bourgeois, à notre époque, c'est de se mettre dans ses meubles, d'avoir sa maison à soi.

Les offres ne manquent pas et beaucoup se laissent tenter. Bien souvent, hélas! ils font là un pas de clerc. D'abord l'acquéreur est obligé de consentir le gros prix, plusieurs fois la valeur qu'il paierait avec du comptant. Puis, pour garantir le vendeur, il y a cet attrape-nigauds de vente à réméré: Supposons qu'à force de privations et d'économies, un pauvre diable ait pu pendant plusieurs années, "rencontrer ses termes"; à un moment donné, la maladie survient qui le met dans l'impossibilité de gagner sa vie. Si son vendeur est un sans-coeur, il a, d'après la loi, le droit de reprendre la propriété, sans égards aux sommes déjà payées.

Combien de braves gens sont morts, dont l'agonie a été rendue plus déchirante par cette pensée que, eux partis, on chasserait impitoyablement du foyer la femme et les petits!

Il y a pourtant quelque chose à faire dans cet ordre d'idées et ce quelque chose a été réalisé en France par la loi Ribot, mise en vigueur le 10 avril 1908 et proposée, comme son nom l'indique, par le sénateur du Pas-de-Calais, membre de l'Académie française.

J'emprunte à une revue française les renseignements suivants qui feront comprendre le mécanisme aussi simple qu'ingénieux de cette loi:

Le principe est celui-ci.

"Qu'un ouvrier, un paysan, un petit employé trouve à emprunter la somme qu'il faut pour qu'il se bâtisse une maison, il pourra s'arranger, n'ayant plus de loyer à payer, pour mettre de côté chaque mois quelques piastres qui lui serviront à rembourser petit à petit sa dette. Cela pourra durer vingt ans, vingt-cinq ans, au bout desquels il ne devra plus un sou et la maison sera à lui."

La loi Ribot réalise ce prodige qui consiste à faire de quelqu'un qui ne possède presque rien, un propriétaire.

D'abord, qui sera le prêteur? Pour avancer aux travailleurs de l'argent à bas intérêt, remboursable en 25 ans, il faut un banquier fort riche et qui puisse attendre.

Ce banquier, c'est l'Etat. Et il commence par mettre à la disposition des emprunteurs $20,000,000 à 2 p.c.

Mais, naturellement, l'Etat ne prête pas à n'importe qui ni n'importe comment.

D'abord, il ne veut aider que les gens qui en ont besoin et il ne les aide que pour acquérir un tout petit coin de terre, à savoir: un acre. Encore, ce coin de terre ne peut-il être donné en location par son nouveau propriétaire, qui doit le cultiver lui-même.

Si c'est d'une maison qu'il s'agit, l'Etat Banquier ne va pas, évidemment, vous donner de quoi construire un palais, mais une simple habitation à bon marché.

D'autre part, il faut que l'Etat sache à qui il a affaire, si son emprunteur est économe, honnête et capable de rembourser. Or le ministre du Travail, de qui relève l'application de la loi, ne peut connaître, de son bureau de Paris, le vigneron bordelais, le garçon brasseur flamand ou le laboureur beauceron qui vont s'adresser à lui.

Alors comment faire? Eh bien! l'Etat s'est arrangé pour prêter son argent à des associations qu'on appelle Sociétés de Crédit Immobilier et ce sont celles-ci qui, étant sur place à Bordeaux, à Lille, à Chartres, instruiront les demandes de l'ouvrier bordelais, flamand, ou beauceron, leur accorderont à leurs risques et périls ou leur refuseront le bénéfice de la loi Ribot selon que l'emprunteur remplira les conditions matérielles ou morale exigées par la loi. Ces Sociétés font l'office de "tampons" entre l'Etat qui avance l'argent, et l'emprunteur qui aura à le faire fructifier et à le restituer.

COMMENT ON DEVIENT PROPRIETAIRE

Prenons pour exemple un ouvrier du Pas-de-Calais, où la loi Ribot a été pour la première fois appliquée. Il s'est mis en tête de devenir propriétaire, et ce qu'il veut, c'est avoir une maisonnette où lui et les siens pourront vivre sans le souci du lendemain. Oh! il ne la demande pas luxueuse: une chambre pour le père et la mère, deux ou trois chambres pour les enfants et une grande salle où se réunir, le soir, sous la lampe. S'il y a moyen, on y joindra un petit jardin avec un poulailler.

Il s'en va donc à la Société de Crédit Immobilier du Pas-de-Calais et expose son affaire.

"Combien avez-vous d'économies"? lui demandera-t-on tout d'abord.

Il est en effet nécessaire que l'emprunteur possède le cinquième de la somme qu'il désire obtenir; c'est une précaution que prend l'Etat et qu'il a bien raison de prendre.

Si notre homme a, par exemple, 800 francs ($160) dans son bas de laine, il les emploiera à acheter son terrain. On pourra alors lui avancer 3200 francs ($640), à 3 ou 3 1-2 p.c. au plus. Et, comme garantie, on prendra hypothèque sur le tout. Disons tout de suite que la Société de Crédit lui fait en plus, l'avance des frais nécessités par l'inscription de cette hypothèque, lesquels, répartis sur vingt-cinq ans, ne constitueront pas une charge bien lourde. Et, comme l'emprunteur peut mourir avant d'avoir remboursé le prix de sa maison, laissant une famille hors d'état de verser les mensualités prévues, on assure l'emprunteur sur la vie pour la valeur du prêt qu'on lui a consenti.

A cet effet il aura naturellement à passer un examen médical.

La prime unique, environ 400 frs. [$80] dans le cas qui nous occupe, est avancée, elle aussi, par la Société de Crédit. Etant ainsi assuré sur la vie, si l'emprunteur meurt le lendemain de la signature du contrat, sa femme, ses enfants seront propriétaires sans avoir désormais un sou à payer.

Les quelques formalités qu'il reste à remplir: certificat de salubrité pour la maison à construire, échanges de papiers avec le préfet, etc., la Société de Crédit s'en charge. Lorsque tout cela sera fini, notre homme ira chez un notaire de son choix signer un acte de prêt portant les conditions de remboursement à effectuer en vingt-cinq ans.

Or, savez-vous combien il aura à payer, chaque mois, d'après ces conditions? 18 francs [$3.60], soit 12 sous par jour, assurance sur la vie comprise. Et si, au lieu d'une maison, c'est un champ qu'il avait acheté, un champ de 1200 francs [$240], il aurait eu à payer 5 fr. 42 [$1.08] par mois, toujours assurance sur la vie comprise, soit moins de quatre sous par jour. Propriétaire d'une maison pour douze sous par jour, d'un champ pour quatre sous par jour, n'est-ce pas tout bonnement merveilleux?

Et ce n'est pas tout. A ces avantages, la loi Ribot en ajoute d'autres qui ont, aussi leur importance: D'abord, l'ouvrier à qui est ainsi facilitée la construction de sa maison, n'a pas à attendre la fin de ces vingt-cinq années pour en devenir propriétaire. Il l'est dès le premier jour. Il visite son chantier, surveille les maçons, donne les ordres qu'il lui plaît. Ensuite, sa maison est exempte pendant douze ans, de certains impôts, tels que la contribution foncière et la taxe sur les portes et fenêtres.

Voilà encore une économie qui lui permettra d'acquitter plus aisément sa dette.

Le propriétaire est obligé de s'assurer contre l'incendie et aussi... contre l'alcoolisme, car il est défendu d'ouvrir un débit de boisson dans sa maison.

Enfin, chaque emprunteur reçoit un carnet où son compte est tenu à jour et qui lui permet de contrôler la comptabilité de la société, car il peut, mois par mois, constater la décroissance de sa dette, suivant les versements qu'il a effectués.

DES EXEMPLES ELOQUENTS

Ne croyez pas que ce soit là un rêve. La loi Ribot est entrée maintenant dans le domaine de la réalité. Qu'il s'agisse de construire une maison, d'acheter celle dont on est locataire et qui vous plaît, d'en restaurer une ou de l'agrandir, voire même de rembourser une créance hypothécaire onéreuse, tous les cas sont prévus par elle et, à l'appui de tous, un exemple authentique est à signaler.

A Saint-Omer, rue de Thérouanne, se trouvent trois constructions à peu près semblables. La première à droite, une maisons sans jardin, est louée 30 francs ($6.00) par mois; les deux autres sont munies d'un potager bien fourni. La seconde, coquette, appartient à un bénéficiaire de la loi Ribot, un serre-frein de la Compagnie des chemins de fer du Nord, qui avait 1500 francs et demanda à la Société de Crédit Immobilier un prêt de 4200 francs. Il fut son architecte, son terrassier, son directeur de travaux. Quelle est la somme qu'il aura désormais à payer durant 25 ans, toujours assurance sur la vie comprise? 25 francs ($5) à la fin de chaque mois: 5 francs de moins que le loyer de son voisin!

"Le cas du propriétaire de la troisième maison n'est pas moins frappant. Il s'agit ici d'un ouvrier tailleur dont l'avoir s'élevait à 2500 francs et qui put se contenter d'uen avance de 3500 francs. Il ne versa mensuellement que ($3.80), 19 francs pour amortir sa dette dans les mêmes conditions.

"A la campagne, même spectacle. Deux ouvriers de la poudrerie d'Esquerdes, âgés d'environ 35 ans, avaient l'un 4 enfants, l'autre, 5; c'étaient là, avec leurs bras nerveux, leur unique fortune.

Et pourtant, ils rêvaient d'avoir leur foyer.

"La loi Ribot le leur donna. La commune de Setques possédait, le long d'un chemin, un terrain marneux impropre à toute culture, et dont elle ne savait que faire. En avril 1909, elle en vendit à l'un 322 mètres carrés pour 17 francs ($3.40), à l'autre 271 mètres carrés pour 14 francs ($2.80). Un an après, le terrain n'était plus reconnaissable; les deux ouvriers poudriers y avaient accompli un travail de géants. Le talus avait disparu, de vastes fondations avaient été creusées dans la pierre calcaire tout près d'un puits foré à 30 mètres de profondeur. A n'en pas douter, la plus-value conquise par ce terrain ainsi approprié à la construction était considérable.

"Pendant cette année d'efforts de tous genres, nos deux ouvriers avaient pu se procurer chacun une somme de 200 francs ($40). Ils obtinrent ainsi, la plus-value donnée à leur terrain ayant été estimée à 220 francs, ($44), un prêt de 2100 francs. Derrière le puits mitoyen s'élèvent maintenant leurs maisons qu'ils payeront, en 25 ans, assurance sur la vie comprise, avec 11 francs 65, (soit $2.35) par mois!

"Mais voici qui est plus fort encore, et qui montre d'une manière saisissante avec quelle facilité la loi Ribot, judicieusement appliquée, peut être féconde en résultats heureux. Au village de Setques, dont nous avons parlé déjà, un petit fermier meurt laissant cinq enfants, trois garçons et deux filles mariées. Pour se partager l'héritage, il fallait vendre la petite ferme; car aucun des enfants n'avait le moyen de la reprendre. Elle valait bien 4000 francs avec sa maison d'habitation, sa grange, ses étables, sa cour, son jardin. Un jour, un des gendres entend parler de la Société de Crédit Immobilier du Pas-de-Calais, s'y rend, tient le langage suivant:

"Nous sommes cinq héritiers, et si l'avoir de mon beau-père vaut 4,000 francs, la part qui revient à ma femme est de 800 francs. Ne pourriez-vous m'avancer les 3,200 francs qui me manquent pour racheter cette propriété? Car 3,200 francs c'est exactement quatre fois ce que je possède ou plutôt ce qui nous revient de l'héritage. Avec cela, je verserais tout de suite à mes trois beaux-frères et à ma belle-soeur les 800 francs qui sont dus à chacun d'eux.

"Ce brave homme avait vu juste. On lui prêta 3,200 francs et on lui fit l'avance de la prime unique d'assurance sur la vie. Il put ainsi reprendre la petite ferme et il s'acquitta aisément de sa dette en versant pendant 14 ans — car il avait déjà 50 ans au moment du prêt — une somme de 333 francs 65, ($66.73).

"Quelques jours après, un des beaux-frères, logé à l'étroit dans une masure, avait utilisé pour l'achat d'un terrain voisin de la ferme paternelle une partie de la somme de 800 francs qu'il avait touchée et il sollicitait à son tour du Crédit Immobilier un prêt de 3050 francs qui lui permit de construire une gentille maisonnette. Bientôt, elle abritera toute sa famille. En 25 ans, il s'acquittera de sa dette avec 16 fr. 75 par mois. Si les trois autres héritiers imitent demain son exemple, à l'occasion du partage de la petite ferme, la loi Ribot aura trouvé le moyen de faire sortir de terre cinq foyers nouveaux!

"En prêts divers de ce genre, la Société de Crédit Immobilier du Pas-de-Calais, a, en deux ans, prêté près de 400,000 francs.

"Et la création d'une Société de Crédit Immobilier n'est pas une entreprise si difficile, puisqu'il suffit qu'un groupe d'actionnaires souscrive une somme de 200,000 francs dont le quart seul (soit 50,000 francs) doit être versé. Elle obtiendra alors 350,000 francs de l'Etat. Et ses ressources proviendront de la différence entre le taux de 2 pour cent, auquel l'Etat lui offre son argent, et celui de 3 ou 3 1-2 pour cent, auquel elle prête aux particuliers. Toutefois, pour éviter toute tentative de spéculation, la loi interdit de distribuer aux actionnaires un dividende supérieur à 4 p. c. Or, là où il n'y a pas de Sociétés de Crédit Immobilier, il n'y a rien à faire, puisque l'Etat refuse de correspondre directement avec l'emprunteur". Voilà si je ne me trompe, une loi qui, bien appliquée, est appelée à rendre bien des services aux petites gens.

Il serait facile, avec quelques modifications, d'en faire bénéficier le Canada.

Il suffirait pour cela de quelques philantrophes qui mettraient la main à la pâte.

Ce serait là un bien immense tant pour l'ouvrier des villes que pour l'habitant de nos campagnes. Ce serait surtout un encouragement à l'économie, cette vertu si nécessaire à notre population et qui fait les pays prospères.

Quel est le législateur qui va étudier le projet et le déposer devant le Parlement?

Joseph CHABALLE.

Au salon de l'Automobile

Le Salon de l'Automobile s'est fermé hier soir par une semaine du plus merveilleux succès qu'on puisse imaginer. Tous les jours, l'après-midi et le soir, le soir surtout, l'immense salle de l'arsenal était remplie d'une foule de curieux qu'intéressaient au plus haut point les machines exposées.

On dit que les ventes faites pendant la semaine ont dépassé un million et demi de dollars. Ca donc été une véritable pluie d'or pour les compagnies qui exposaient.

On a vu au Salon des voitures de toutes descriptions, le camion utile et lourd jusqu'à la berline de luxe, de la limousine de famille à la machine de course; un fourgon automobile destiné au service d'incendie a été fort remarqué, on attend avec impatience de le voir courir au feu.

LE STAND DE "JACK RABBIT"

M. Emile Barlatier, le gérant de la Modern Garage Co. Ltd, présente pour la première fois à l'exposition de Montréal les "Jack Rabbit". Ces voitures qui sortent des ateliers Apperson, de Kokomo jouissent en Amérique de l'estime de tous les connaisseurs. Quelqu'un citait aujourd'hui une personne qui, il y a treize ans, à Chicago, possédant une Apperson avait été surnommée le roi de la route.

Les frères Apperson ont créé, il y a 19 ans, la maison Haynes-Apperson; ils sortirent alors la première voiture qui circula sur le continent américain. Depuis, iis ont toujours progressé et ont gardé la réputation d'une maison faisant de solides et pratiques machines. Notre ami Barlatier, dont nos lecteurs connaissent les exploits comme conducteur d'automobile, organisateur de courses de yacht, et même voyageur aérien a choisi la Jack Rabbitt entre toutes les marques américaines parce que, nous disait-il, hier au soir, il la considérait comme une des meilleures voitures, que l'on puisse trouver à prix égal. Il a fait ces jours derniers, nous disait-il, une chose qu'il croit être un record. Parti du "show" vers deux heures de l'après-midi avec trois clients dans sa voiture 45 H-P., d'une valeur de $2,200, il a suivi la rue Craig, monté la côte du Beaver Hall, suivi la rue Ste-Catherine, monté Bleury, l'avenue du Parc, traversé la montagne et est revenu à l'exposition environ 40 minutes après, n'ayant pas une seule fois changé de vitesse, étant resté continuellement "head speed". Le stand des "Jack Rabbit" est un des plus luxueux du salon; les voitures sont décorées aux couleurs tricolores et deux charmants petits "Jack Rabbit" vivants dans un massif de plantes vertes amusent beaucoup les visiteurs. Ce sont, nous disait M. Bariatier, mes porte-bonheur. Terminons en disant que la voiture "Jack Rabbit" de course qui détient le record du monde de la vitesse, départ arrêté, fait l'admiration du public.

M. Barlatier expose trois beaux modèles de machines, une 65 H-P., 7 passagers à $5,000, une 55 H-P., 7 passagers à $3,750 et sa "Famous Jack Rabbit", 5 passagers à $2,200.

ROYAL AUTOMOBILE CO., REG.

Cette puissante agence forme à elle seule, un salon dans le salon de l'automobile. Les différents modèles "Stevens Duryea" sont très admirés. En plus de ce qui a été exposé à Maddison Square, il y a le "Phaéton conversible", qui est, en un mot le dernier cri de l'automobilisme.

A New-York, cette voiture exposée au début dans un hôtel, puis au siège même de la Société Stevens Duryea, a remporté un succès monstre.

Cette voiture, parfaite sous tous les rapports, moteur, chassis, carrosserie, peinture, etc., devient comme par enchantement, au choix de son propriétaire et suivant le temps ou la température, soit une élégante limousine, soit une confortable routière, capable d'affronter toutes les intempéries, soit enfin, une voiture de tourisme à ciel ouvert.

Cette invention captive, à juste titre, l'attention générale, et sa raison d'être assure son succès.

La Stevens Duryea est cette voiture qu'on a tant admirée au Parc King Edward, et qui avec tant d'aisance a remporté, en 1910 la coupe offerte par la "Presse".

A côté de la Stevens Duryea, se trouve la fameuse voiture K-R-I-T, qui a fait ses preuves, et dont l'éloge n'est donc plus à faire.

Monsieur Honoré Dansereau est gérant de la Royal Automobile Co., voyez le et vous verrez avec quelle amabilité il vous dévoilera les secrets de ses voitures.

LA CASE AUTO. CO.

La Case Auto Co., a reçu un grand nombre de visiteurs, hier soir. Sa machine est très admirée; quoique nouvelle et peut connue à Montréal, elle rencontre la faveur universelle. M. Berthelet a fait plusieurs ventes et en a plusieurs autres en vue.

Pour dire l'importance de cette fabrique, disons qu'elle emploie des centaines de sous-aegnts au Canada, et que dans l'ensemble, ses représentants sont au nombre de 10,000. Elle emploie à ses usines de Racine, 3,000 ouvriers. On sait qu'elle fabrique aussi des instruments aratoires et que le chiffre de ses affaires s'élève annuellement à $75,000,000.

La Case Co. a acheté 25 acres de terre à Fort William pour y construire une vaste usine.

Le capital de cette compagnie s'élève à $40,000,000. Son président est M. F. K. Bull; son vice-président, M. R. F. Robinson; son secrétaire-trésorier, M. Lee Morton.

MM. LEGARE ET GADBOIS

Une autre installation qui ne manque pas de visiteurs et particulièrement d'acheteurs, est bien celle des machines "Flanders" et "E.M.F.". Tous les agents de MM. Légaré et Gadbois sont continuellement sur pied et ils ne laissent un client que pour en reprendre immédiatement un autre. Les voitures de ces deux marques qui ont été vendues ne se comptent plus, ce qui prouve que leur haute réputation de force, d'endurance et de luxe est bel et bien fondée.

M. Gadbois nous disait hier soir, qu'il ne regrettait pas de voir approcher si rapidement la fin de l'exposition afin de pouvoir prendre un peu de repos, car lui et ses hommes sont à bout de force. Point n'est besoin de dire que le résultat est plus que satisfaisant pour cette maison, dont l'importance est connue dans toute la province.

MM. ROBERT ET ROBERT

Le premier stand, à l'entrée du salon était encore rempli de visiteurs, et MM. Robert, Matthews et leurs nombreux employés ont eu fort à faire pour répondre à lear nombreuse clientèle. Quelques belles ventes ont encore été faites, et notre représentant n'a pu causer que quelques instants avec ces messieurs, tant ils étaient occupés. Les voitures Jackson sont certainement au nombre des premières en tête de la liste des demandes et la Maison Robert compte certainement une des plus longues et importantes listes de commandes. Les perspectives sont aussi des plus brillantes et les agents de ces superbes voitures à toute épreuve, ont obtenu un succès tout aussi grand que n'importe quelle autre maison qui ait une installation au salon de la rue Craig.

LES "PNEUMATIQUES GAULOIS"

M. Grenier, gérant de la compagnie française de "Pneumatiques Gaulois" est on ne peut plus occupé à son stand, non seulement pour répondre aux clients personnels, mais aussi pour voir à faire préparer des ordres qui lui sont donnés par nombre d'agents et manufacturiers qui ont vendu des voitures par contrats, spécifiant que les dites voitures doivent être munies de ces célèbres pneus "Gaulois", dont la réputation est à jamais faite pour Montréal et même dans la Province.

Chemins de fer canadiens

Bien que les chemins de fer canadiens traversent des régions nouvelles et pour la plus grance part non colonisées, ils ont pu cependant améliorer leurs lignes et leur service à tel point qu'ils attirent maintenant l'attention des voyageurs de tout le continent. Un personnage qui parcourut récemment le Canada sur le Grand Tronc et le Grand Tronc Pacifique a écrit ce qui suit à l'un des officiers du Grand Tronc Pacifique.

"Il m'a semblé qu'il valait la peine que je vous signale le service exceptionnellement bon dont j'ai bénéficié, spécialement dans vos splendides wagons-buffets et wagons-lits. J'ai eu l'occasion de voyager sur plusieurs des plus longues et des plus importantes voies ferrées d'Amérique, et je puis dire sans hésitation que je n'ai jamais trouver de trajet plus agréable ni un aussi excellent service de wagons-buffets."

rec.

Euchre à Youville

C'est le jeudi, 15 février qu'aura lieu, dans la salle attenant à la chapelle provisoire de Saint Alphonse d'Youville, (village d'Youville, quartier Saint-Denis) le euchre organisé par les Dames de Sainte-Anne et les Enfants de Marie de la paroisse. Des prix nombreux et de grande valeur seront distribués. Goûter gratis. Les tramways du Boulevard St-Denis se rendront pour la circonstance jusqu'au village d'Youville. Amis et bienfaiteurs sont cordialement invités.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outillé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

LE DEFI DE LA

APPERSON JACK RABBIT

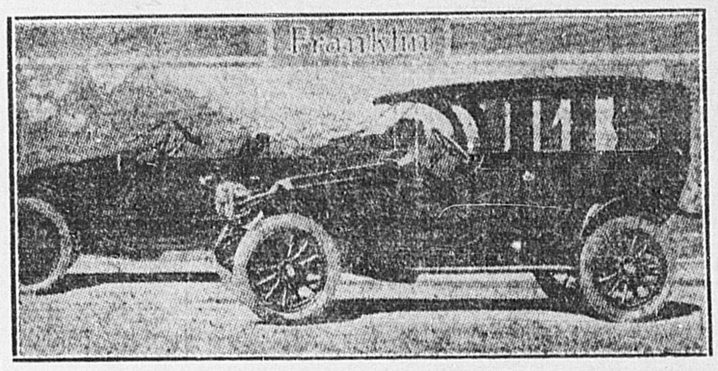
N'A PAS ETE RELEVE ET POUR CAUSE

Tous les constructeurs savent que leurs voitures sont dans l'impossibilité d'accomplir les hauts faits de la *"JACK RABBIT"*. Y a-t-il une autre voiture capable de monter la cote de la rue Amherst, high speed, avec 18 personnes? --- Si oui, qu'elle se fasse connaitre.

RENSEIGNEMENTS A LA

Modern Garage Co. Limited

377 RUE ONTARIO EST.



Petite Franklin Six

"6-30"

La première voiture à six cylindres construite en Amérique. C'est la voiture que vous attendiez. Magnifique de dessin et de proportion, rapide, souple, silencieuse, la Franklin a toutes les qualités.

Voiture avec équipement complet pour cinq passagers. La Franklin n'a besoin d'aucun mécanisme pour le refroidissement de l'air. La manoeuvre en est simple et sûre. Les changements de température ne l'affectent pas. Elle épargne l'effet incertain et les complications du système de circulation d'eau. Le moteur est régulier et fonctionne très bien. Son action est plus effective, il tire tout le pouvoir possible de la gazoline.

Ecrivez et demandez un catalogue ou mieux encore venez nous voir soit à l'exposition, soit à nos entrepots.

The Motor Import Co. Ltd

Edifice du Forum. Montréal, P.Q. Tél. Up 2600

L'INDISCRET



A-t-on idée de ça ? Un colon qui vient le déranger quand il est en train de causer avec un marchand de bois.

PAYS NATAL

Si l'âme des sapins enveloppe et pénètre
De ses vertes senteurs sylvestres, tout mon être ;
Si les voix des clochers qui hantent l'horizon
Mêlent, dans la douceur de l'arrière saison,
Leur chant dolent ou grave ou léger à mon rêve ;
Si les vergers mûris, où, tout gonflés de sève,
Les grands pommiers pensifs suspendent leurs fruits d'or,
D'un parfum matinal enveloppent mon corps;
Si les côteaux, là-bas, que votre doigt désigne,
Savent si bien, par la musique de leurs lignes,
Apaiser les sursauts de mon coeur éperdu ;
Si, dans les soirs, les croix des grands chemins perdus
Prennent entre leurs bras compatissants et tendres
Ma pauvre âme à la fin qui se lasse d'attendre,
C'est que tous mes aïeux, entre ces horizons,
Eurent leurs champs, leurs bois, leurs amours, leurs maisons,
Que leur cendre palpite en la terre bénie,
Et qu'un peu de leur mort enveloppe ma vie.

PIERRE NOTHOMB.

(L'Arc-en-ciel).

La Vie Musicale

Définitions qui n'en sont pas.---Quand doit-on commencer l'enseignement de la musique? --- La mémoire des signes et des sons s'acquiert comme celle des lettres et des mots du langage parlé.

Mon directeur, M. Léon Lorrain, me demande d'écrire toutes les semaines, pour le *Nationaliste*, une chronique musicale. Je ne puis me refuser à une invitation si aimable. Le sujet est vaste, n'en déplaise à ceux pour qui les arts sont des frivolités, indignes des hommes sérieux et ennuyés de notre siècle.

Au fond, qu'est-ce que la musique? Les physiciens répondront que c'est une onde vibratoire qui se mesure par son intensité et son élévation; les physiologistes: un ébranlement des cordons de l'oreille interne qui se propage à certaines cellules cérébrales; ceux qui ne l'aiment pas: un bruit dont les fauteurs devraient être condamnés à la prison; les littérateurs: un sujet à placer des belles phrases; les gens du monde: un prétexte à causeries sur le beau temps et la cherté de la vie; les musiciens: l'art des sons concomitants ou successifs qui impressionnent agréablement l'oreille.

Disons, si vous le voulez bien, que la musique est un langage imprécis comme les hiéroglyphes égyptiennes et susceptible de compréhensions diverses selon les tempéraments, les états d'âme. C'est un langage qu'on arrive à parler et à entendre aussi bien que l'allemand, l'italien ou le russe; à condition de l'apprendre dans son jeune âge. L'audition juste, ce qu'on appelle l'oreille, est une affaire d'habitude. Si l'on ne devient bon lecteur, passé un certain âge, qu'à force d'application continue, l'enfant développe la mémoire de chaque son et se familiarise avec la lecture des signes, aussi facilement qu'il le fait pour les sons et les lettres de sa langue maternelle ou de toute autre langue.

Quelqu'un, je ne me rappelle plus qui, a dit: "Les peuples ont chanté avant de parler."

C'est peut-être excessif, mais on sait que les peuples les plus primitifs ont leur musique, tout comme les peuples les plus civilisés, et il est remarquable que plus on remonte les siècles ou plus on s'éloigne de la mentalité européenne, plus la théorie est compliquée. Les musiques chinoise et hindoue, par exemple, le sont même à un point qu'il serait impossible pour ceux qui les pratiquent d'en connaitre les labyrinthes sans des signes qui sont les graphiques du langage parlé.

Si ces peuples peuvent se rendre maîtres de leur écriture musicale, pourquoi notre écriture moderne si simple présenterait-elle des difficultés insurmontables?

Mais, je le répète, c'est par l'enfant qu'il faut commencer l'éducation musicale du peuple, si l'on veut obtenir des résultats tangibles avec un minimum de travail. En Europe, aux Etats-Unis, on enseigne le solfège dans les écoles primaires. Pourquoi ne le fait-on pas ici? Il serait, je n'ai aucune peine à l'avouer, absolument inutile de donner cet enseignement à la campagne; mais on devrait le faire dans toutes les villes. Je ne sache pas que, pour avoir mis la musique au programme des écoles, l'enseignement général soit moins complet et les élèves moins bien outillés pour la lutte de tous les jours aux Etats-Unis et en Europe que chez nous.

Sous l'administration Taillon, je crois, on avait nommé, à Montréal, un inspecteur général de l'enseignement du solfège; mais l'inspecteur n'avait rien ou à peu près rien à inspecter et, au bout de quelques mois, le titulaire abandonnait ses fonctions, et personne ne lui succéda.

C'était commencer par la fin. Qu'on commence par mettre au programme des écoles primaires des cours facultatifs de solfège. Les commissions scolaires engageront des professeurs, ne fût-ce que pour ne pas rester en arrière, elles les choisiront compétents pour que l'inspection, devenue nécessaire, leur soit favorable.

A l'heure actuelle, je ne connais, à Montréal, que l'Ecole Normale Jacques-Cartier, où se donnent des cours réguliers de solfège. Les élèves qui les ont suivis avec le désir de s'instruire, ne sont pas sortis de l'école, moins instruits sur les autres matières du cours. Pour ne pas faire profession de musicien, ils ne se sont pas trouvés plus mal de s'être donné un moyen de s'amuser autrement qu'avec la Dame de Pique ,ou la lecture des journaux et des romans de Michel Zévaco.

Fred. PELLETIER.

NATIONOSCOPE

La dernière représentation de "Mordu", hier soir, avait attiré une salle comble, au Nationoscope, à partir de lundi, 12 février, on jouera deux pièces par représentation: "Exercice militaire" en un acte de L. Jancey, et "Le père Suroit", drame en un acte d'Albert Lambert. Ces deux pièces formeront un spectacle de tout premie ordre. Il n'y a que l'excellente troupe que dirige M. Fréjust, qui possède les éléments nécessaires pour jouer le dra[illegible] dans la même représentation. Le programme comportera aussi des chansons par Mad. Verteuil et M. Préville, ainsi que six belles pieds de vues animées. (réc.)

Drole d'homme

J'en suis un. Depuis quelque temps je me vois à l'envers d'une foule de gens et de choses, et je suis torturé à ce point, qu'il me faut confier mon tourment à tout le monde.

Ainsi hier, je lisais dans les journaux que les autorités projetaient la construction d'un hôpital de varioleux à Westmount. J'en conclus naturellement qu'il devait exister des contagieux dans la cité sans tache, et que l'Autorité agissait sagement en demandant l'isolement des malades.

J'eus le malheur de me réjouir de ce qu'enfin, j'étais d'accord avec tout le monde, quand j'appris que le conseil municipal de Westmount et tous ses administrés étaient indignés de cette mesure sanitaire.

— Mais enfin, pensai-je en moi-même, comment se fait-il que Westmount consente à vivre dans la contagion quand la majorité de ses habitants serait prête à exterminer les toutous qui se permettent dans la rue, les inconvenances que commettaient en plein prétoire les petits chiens des Plaideurs? J'accordai encore que j'avais tort, d'autant plus que la veille, mon gros bon sens avait subi une terrible défaite.

J'avais ouvert, ce soir-là, le journal du Peuple quand mes yeux avaient été frappés par une liste interminable de noms de mes semblables, qui faisaient de la "Patrie" leur unique nourricière.

En passant à la dernière page, j'avais appris en grandes lettres, la raison d'être de cette étrange nomenclature. La "Patrie" n'avait qu'un but: tirer vengeance de la "Presse" qui se vantait d'être lue par tout le monde.

— Diable! pensai-je, il me semble que si j'étais journal, je n'oserais pas, dans l'intérêt de ma clientèle et de mon bon renom, commencer aussi vulgairement une campagne de réhabilitation. Au lieu, d'aller chercher à ma rescousse une foule de braves gens qui savent à peine épeler leurs noms, j'instituerais un tribunal d'hommes de lettres qui jugerait si la "Presse" est plus savamment rédigée, plus instructive et mieux renseignée que la "Patrie."

J'osai confier mon humble opinion à mon barbier qui m'apprit franchement que j'avais tort.

— Votre idée ne vaut pas le six, me dit-il. Ne vous souvenez-vous pas, monsieur, du fameux concours du sac de sel?...

— Si je m'en souviens, interrompis-je, en relevant fièrement la tête. Apprenez que j'en étais de ce concours: sachez de plus, que j'étais dans le temps "l'assistant de l'âme dirigeante" du concours.

— Et bien, reprit mon barbier, triomphant, aux grands maux, les grands remèdes. La "Patrie" et la "Presse" se faisant la lutte sur le même terrain, il faut que l'une soit digne de l'autre, il faut que toutes deux parlent un langage qui les fassent se comprendre, l'une et l'autre. Et voilà.

J'étais ahuri de voir tant de logique et tant de clarté dans une réplique, et je quittai mon barbier convaincu que du côté de la barbe il est la toute prévoyance. Malgré mes défaites, je crains de demeurer un drôle d'homme, car à tout instant, des faits se multiplient qui me font rester ce que je suis.

Ainsi, j'apprends à l'instant que M. Marcil est l'homme le plus joyeux du monde depuis une semaine, comme si c'était le propre du vaincu de se sentir heureux du triomphe de so nadversaire.

Il y a plus. Au moment où je vais terminer ma confidence aux lecteurs, j'apprends que le ministère de M. Borden ne trouve plus à redire de la marine de M. Laurier.

Et moi qui ai aidé mes semblables à envoyer au repos le Chef Vénéré, pour me débarrasser avec eux de la marine, voilà qu'en votant honnêtement, je me serais engagé à consacrer cette institution.

Evidemment, je suis un drôle d'homme.

Léon TREPANIER.

Du plomb dans la tête

"Ami, dit l'enfant grec, dit l'enfant aux yeux bleus,"
"Je veux de la poudre et des balles".

La vérité que je me suis toujours refusé à habiller, même d'une simple jarretière, m'oblige à dire que je ne sais pas si le jeune Grec en question a jamais prononcé les paroles que lui prête mon confrère Victor. Il les a peut-être dites et peut aussi ne les a-t-il pas dites. Chio lo sa ? comme disent les Allemands.

Cependant, comme il ne s'agit ici ni d'Allemands, ni de l'île Chio, ni de jarretière, mais simplement de poudre et de balles, je vais commencer l'histoire par le commencement en arrêtant au milieu et en terminant aussi près de la fin qu'il est possible de le faire sans danger.

Le jeune Roger Dauphin, âgé de cinq ans à peine, avait été envoyé par sa mère chez l'épicier Puisdou pour en rapporter du sucre, à moins que ce ne soit de la mélasse ou une boite de 2 dans 1. Insouciant comme vous l'étiez à son âge, il entra dans l'épicerie en sifflant et il sifflait encore quand il se trouva face à face avec Adélard Sanschagrin, jeune homme du même âge que lui et comme lui doué de dispositions joyeuses. Ensemble, ils échangèrent quelques phrases brèves sur la pluie, le beau temps et l'opportunité de faire des nœuds sur les cordes à toupies. Adélard, curieux de sa nature, fouillait derrière un comptoir, cependant que Roger parlait et c'est d'un coin qu'il sortit une carabine Flaubert.

Comme toujours, il ne savait pas que le fusil était chargé et c'est en jouant qu'il mit son camarade en joue et tira. Le coup partit et Roger tomba baignant dans le jus d'un baril de cornichons que sa chute avait renversé.

Grand émoi dans la boutique, l'épicier Puisdou accourt, relève la victime et constate, en voyant du sang à la tempe de Roger qu'il avait été blessé à la tête. On fait venir un médecin, deux policemen, une voiture d'ambulance et ces sauveteurs sont suivis d'une foule de curieux que personne n'a invités.

Roger guérit rapidement grâce à la force de sa robuste constitution et aux bons soins de madame sa mère. Il va aujourd'hui très bien,... merci, et vous! La seule chose dont il se plaint c'est une sensation de vide dans la tête et son pere songe sérieusement à en faire un journaliste.

Mais le père Dauphin veut faire réparer les torts dont son fils a été la victime directe et sa mère la victime indirecte et c'est au juge Teel qu'il s'adresse par le ministère de notre vieil ami Todule.

Il a déjà obtenu la forte somme de M. Sanschagrin père, mais il veut aussi faire payer des dommages à l'épicier qui cachait des carabines chargées entre ses sacs de farine de graine de lin et sa boite au pain.

On raconte l'histoire du coup de fusil dans tous ses détails et même avec de petits fions supplémentaires. Puis le père ajoute : "C'est une affaire pas ordinaire que de voir des fusils traîner d'un bord à l'autre dans une grocerie. Ça prend du monde bien v'limeux quand qu'on sait qu'un enfant peut prendre ça et s'tirer ou s'faire tirer...

L'avocat s'exprime dans un langage à la fois plus noble et plus clair. Il questionne l'épicier. "Pourquoi, demande-t-il, aviez-vous un fusil dans votre magasin ?

—C'était, déclare-t-il, pour chasser les rats qui rôdaient dans le "back store" et qui causaient des dommages.

Ici, Mtre Léglise, qui représente l'épicier défendeur en cette cause, explique au tribunal comment les rats gênaient son client :

—Qu'il plaise à Votre Seigneurerie, dit-il, l'épicerie en qdestion est envahie par les rongeurs qui se permettent toutes sortes de dépradations dans les sacs de marchandises. Ainsi, le mois dernier, ces rats ont mélangé le thé et le riz qui étaient placés dans des sacs contigus. La pratique s'en est aperçue et a quitté mon client qui a maintenant beaucoup de thé au riz mais peu de pratiques.

—Je saisis, fit le juge en anglais.

Et l'épicier explique comment, dans les moments de loisir que lui donne une clientèle clairsemée, il se met à l'affût près d'une boite de pruneaux et il canarde les rats assez téméraires pour braver ses balles. C'est un passe temps utile, agréable, et moins ruineux pour la santé que l'estaminet ou l'entretien des danseuses. Puisdou en raffolait.

—C'est, je le crois, un passe temps agréable, dit l'avocat de la poursuite, mais le défendeur devrait cacher son arsenal une fois qu'il a enterré la hache de guerre, si je puis dire ainsi en pariant d'un fusil.

Mtre Léglise tente de prouver que le massacre des rongeurs fait par son client est parfaitement juste et qu'il a le droit de laisser ses fusils à la portée du premier idiot qui veut s'en servir. "Le danger des armes à feu, dit-il, est bien démontré par les drames italiens qui se déroulent tous les jours, alors que de braves gens se donnent des coups de poignard, à propos de rien, mais le cas qui nous occupe est bien différent. D'abord, mon client n'est pas italien et son fusil n'était pas un poignard, ce qui en fait une arme à feu d'un caractère tout à fait autre. Il avait le droit de laisser son fusil dans un coin et c'était aux gens de ne pas s'en servir. Si un enfant entre chez un boucher et se coupe les doigts avec un couteau, le boucher ne saurait être tenu responsable.

—Pardon, interrompt le demandeur je suis boucher moi-même et il y a une loi qui défend de mettre les couteaux à la portée des enfants ou des gens trop bêtes pour s'en servir.

—Le fait que vous êtes bouché ne m'a pas échappé, reprend l'avocat triomphant. Si vous ne l'étiez pas, il y a longtemps que vous auriez compris que votre enfant ne devait pas toucher aux affaires des autres, encore moins à leurs fusils.

—C'est pas lui, c'est l'autre, rugit le demandeur.

—Ça ne fait rien, c'est la même chose reprend froidement Mtre Léglise.

Si votre enfant avait pris le fusil, il aurait peut-être tué son camarade tandis que celui-ci n'a causé qu'un accident se résumant à un peu de plomb dans la tête...

—Vous en auriez besoin vous-même, dit alors le juge et je vais prendre la cause en délibéré pendant quelques mois. Je vous donnerai ensuite mon avis.

Et M. Puidou retourne chez lui reprendre sa chasse aux rats cependant que M. Dauphin emmène son fils après avoir promis à l'avocat de son adversaire de lui faire apprendre son nom de baptême avec les trente-deux manières de s'en servir.

Ceci apprendra aux enfants qui ne lisent pas Hugo de demander de la poudre et des balles dont ils ne savent que faire.

P. M. B.

" DESJARDINS "

L'HIVER n'est pas fini ! il y aura encore du froid et de la tempête. Vous ne devriez pas différer plus longtemps, l'achat de ce morceau en



FOURRURE

QUE VOUS REVEZ !

Nous pouvons surement vous faire épargner au moins

40%

rien que sur la qualité des peaux. Et notre assortiment est tout ce qu'il y a de mieux varié et de plus considérable.

A VOIR *Sorties d'Opéra. — Pardessus Fourrés.*

Chas. Desjardins & Cie. LIMITEE

130 RUE ST. DENIS ENTRE LES RUES STE. CATHERINE ET DORCHESTER MONTREAL

THREE POINT SUPPORT - UNIT POWER PLANT

Stevens-Duryea

Alignement

Le parfait alignement est essentiel pour un automobile. Un mauvais alignement contrarie la force motrice, use et ruine le mécanisme.

Avec le "Unit Power Plant" (moteur, embrayage et transmission enfermés dans un chassis d'une seule pièce) le mécanisme ne peut pas dévier.

Maintenu en trois points différents, cet alignement est conservé malgré les secousses produites par la route.

La Stevens-Duryea ne s'est jamais dérangée, ne se dérange pas et ne se dérangera jamais.

Voilà le point capital pour une bonne machine.

Venez nous voir ou demandez notre catalogue.

Nom et adresse du marchand.



Modèle A.A, Six Cylindres, Voiture de Tourisme, Sept Passagers.

ROYAL AUTOMOBILE Co. Rég.

Coin Ontario et St-Denis, après le 10 février prochain—On peut communiquer par téléphone avec gérant, M. H. DANSEREAU, Est 2331.



Envoyez-nous tout de suite 10 adresses de vos amis, et nous vous enverrons un cadeau qui peut être votre fortune.

G. BOVE, Box 1449 Paterson, New-Jersey

Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Toric" nouveau style A ORURE, sont garantis pour bien VOIR, de LOIN et de PRÈS, tracer, coudre, lire écrire.

Consultez le meilleur de Montréal



A L'INSTITUT D'OPTIQUE

Le Specialiste Beaumier,

144, Ste-Catherine Est.

coin Ave. Hotel de Ville, Montréal.

L'EXAMEN DES YEUX GRATIS

Spécialité : Yeux Artificiels



AVIS—Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunetterie.

Il recherche les Cas difficiles, désespérés. N'achetez jamais des PEDLERS" ni aux maisons "A tout faire" si vous tenez à vos yeux!

Porcupine Three Nations Gold Mining Co

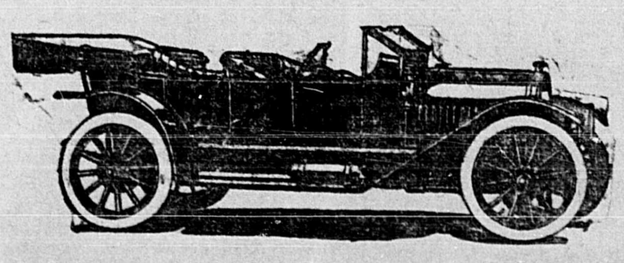
LIMITED

Mines à Porcupine, Edifice Royal Trust, Chambre 67, 107, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone Main 7306.

L'AUTO Jackson

L'AUTO QUI A ETE LE PLUS ADMIRE DES VISITEURS A L'EXPOSITION

Il est de l'avis de tous ce qui se fait de mieux.— Luxe, confort, résistance, rapidité, tout y est réuni. Il dévore l'espace, escalade les cotes les plus raides.— Il est un jouet entre les mains les plus délicates.—Sa solidité est à toute épreuve et son prix défie toute concurrence.—En un mot il est l'auto idéal.



ROBERT & ROBERT

73 RUE SAINT-DENIS

Tél. Est 3091, le jour. Tél. Est 4364, le soir.

Seuls distributeurs pour la province de Québec

Nous désirons avoir de bons agents partout.— Nous payerons une forte commission.

NOTRE AGENT A OTTAWA

The Taxi Cab of Ottawa Limited 302 Hope Chambers, Ottawa Ont

PETITES ANNONCES

A LOUER

Rue Berri, No 1186, 8 appartements, 2 étages, $12 par mois. S'adresser: O. Leblanc, 772 Ontario Est.

Le nouveau médecin :

—Vous me demandez cinquante francs pour me dire que je n'ai rien ! ! Mais, pour ce prix-là, mon médecin habituel m'aurait découvert au moins six maladies incurables ! ! !

Au foyer de la danse.

—Cette pauvre petite aurait été bien malheureuse si on ne l'avait réengagée. C'est elle qui fait vivre sa famille. Grâce à ses petits pieds...

—Des pattes alimentaires, alors !

LA VIE SPORTIVE

Ottawa remporte une autre victoire

Les Wanderer sont défaits par un score de 13 à 10.— Les frères Cleghorn se sont distingués.

Le club Ottawa a remporté une autre victoire en infligeant une défaite au Wanderer par un score de 13 à 10. La joute a été assez rapide et devint rude sur la fin. Russell fit des siennes et fut expulsé du jeu ainsi que Shore pour s'être caressés un peu trop fort et ils furent remplacés par Tétreau pour Wanderer et Walsh pour les Sénateurs.

Shore enregistra le premier point de la soirée. Les décisions des arbitres n'ont pas plu aux directeurs du club montréalais. Boyce a été remplacé par Broughton à la deuxième période. La partie commença à 9 heures 5 et l'assistance qui était au nombre de 2,500 environ, se montra fort mécontente de ce retard.

Au signal de l'arbitre les équipes s'alignèrent comme suit:

Ottawa		Wanderer
Lesueur	buts	Boyce
Lake	points	Ross
Shore	couverts	S. Cleghorn
Ronan	centres	Russell
Darragh	aide droites	O. Cleghorn
Kerr	gauches	Roberts

Arbitre: E. Marshall.
Assistant: E. Butterworth.

LE JEU

Arthur Ross se signala dès le début par une course intéressante d'un bout à l'autre. Ronan sauve à temps le but de Lesueur. La rondelle vole vers Broughton. Ross tente une autre course qui ne réussit guère. Habley Share lui donnant le change en prenant la rondelle à quelques pas de Lesueur pour aller enregistrer le premier point de la joûte. Ottawa, 1. Wanderer 0.

Le jeu devient plus vite surtout du côté des Wanderers qui multiplient leurs courses vers les buts adversaires. Ernie Russell et Ross échangent plusieurs fois le disque, mais sans succès. Lake fait une tentative. Russell vient près de compter sur une passe de Ross mais sans succès, sur une passe de Darragh, Albert Kerr enregistre le second point pour Ottawa. Ottawa, 2. Wanderer 0.

Une minute après Sprague Cleghorn lance la rondelle dans les buts de Lesueur. Ottawa, 2. Wanderer, 1.

Butterworth donne son premier avertissement à un joueur. Lesueur arrête trois fois la rondelle qui pousse par Ronan va voler jusque dans le filet de Boyce. Ottawa, 3. Wanderer, 1.

La foule conseille les joueurs. Kerr et Ross rivalisent d'adresse et de célérité. Lesueur arrête un bon coup de Cleghorn et peu après il a à repousser Arthur Ross qui s'élance sur lui pour accueillir la rondelle. La période se termine sans autre incident.

2ème PERIODE

La rondelle est mis au jeu et une minute après, Ronan prend Boyce en défaut et enregistre. Ottawa 4; Wanderer, .

Le jeu n'est pas rapide, mais une descente des Ottawa s'effectue vers le filet de Boyce.

Fred Lake passe à Darragh qui compte un autre point. Ottawa, 5; Wanderer, .

G. Broughton vient remplacer Boyce dans les buts du Wanderer et fait aussitôt un bel arrêt. Une autre occasion s'offre à Broughton de se signaler et deux fois de suite la recrue de l'Ontario fait bonne contenance, son adversaire joue une admirable partie. Lake provoque les huées de la foule en lançant la rondelle d'un bout à l'autre de la surface. Lesueur est tout à coup pris par surprise. Ross, à vingt pieds des buts enregistre un point pour son club. Ottawa, 6; Wanderer, 2.

Une minute après, Sprague Cleghorn répète le tour de Ross et enregistre. Ottawa, 5; Wanderer, 3.

Puis vient le tour de Kerr de compter un point en 1 minute. Ottawa, 6; Wanderer, 3.

Le jeu est plus excitant et pourtant mieux balancé, l'ardeur des deux côtés se signalant par les courses affolées et des passes très habiles. La rondelle voyage rapidement entre les deux buts mais sans résultats. Hamby fait une course et n'est arrêté que par une poussée de Broughton. La rondelle est mise au jeu à dix pieds des buts de Lesueur et après deux tentatives le Wanderer par Odie Cleghorn enrégistre un autre point.

Ottawa, 6; Wanderers, 4.

Les arbitres des buts sont changés à la suite d'une discussion prompte, par le capitaine Lesueur. Les deux Cleghorn jouent très bien.

Le jeu devient plus rude et Russell manque d'en venir aux prises avec un adversaire. Kerr exécute une descente rapide, et sur une passe de Kerr, Lake enrégistre le septième point pour son club.

Ottawa, 7. Wanderers, 4.

La rondelle est mise au jeu en face des buts de Broughton au moment où le gong sonne la fin de la période.

3ème PERIODE

Les directeurs des Wanderers se plaignent de la partialité des arbitres.

A la mise au jeu, Russell s'empare de la rondelle et descend pour ensuite la passer à Odie Cleghorn qui enregistre. Ottawa, 7; Wanderer, 5.

Le jeu est rapide et dès la reprise, Odie Cleghorn s'approche de Lesueur et réussit à compter après deux tentatives, temps 1 m. Ottawa, 7; Wanderer, 6.

Le jeu est partagé, mais les Cleghorn se signalent le plus des deux côtés. Ross qui s'est emparé de la rondelle au nord de la patinoire, la descend et la pousse à Ernie Russell qui la lance avec succès dans le filet. Ottawa, 7; Wanderer, 7.

L'égalité de points entre les deux équipes surexcite la foule qui encourage avec ardeur les joueurs. O. Clerghorn met le comble à l'enthousiasme des montréalais en changeant le score. Ottawa, 7; Wanderer, 8.

Kerr ne tarda pas cependant à égaliser le score. Ottawa, 8; Wanderer, 8.

Le jeu est de plus en plus rapide. Kerr exécute l'une des belles courses de la soirée, traverse la défense et va enregistrer un point pour son club. Ottawa, 9; Wanderer, 8.

C'est au tour de Ronan d'enregistrer un point. Ottawa, 0; Wanderer, 8.

Une demie minute après, Lake répète le truc. Ottawa, 11; Wanderer, 8.

Ppise'est à Ronan à compter.

Ottawa, 12; Wanderer, 8.

Russell et Shore se prennent à brasle-corps et viennent près de se talocher, l'arbitre les force à quitter le jeu, et ils sont remplacés par Tétreau pour Wanderer et Marty Walsh, pour Ottawa.

Walsh signale son arrivée en enreigstrant un point pour son club. Ottawa, 13; Wanderer. 8.

Wanderer se reprend un peu. Roberts comptant un point pour lessiens.

Otawa, 13. Wanderers, 9.

Les chutes et les bousculades sont nombreuses autant que le jeu est rapide, mais les arbitres semblent ignorer ces détails. Au milieu de l'excitement général Sprague Cleghorn et Ross exécutent une descente superbe, qui se termine par un point pour les Wanderers, Cleghorn comptant.

Ottawa, 13, Wanderers, 10.

La joute se termine et les vainqueurs sont acclamés.

SOMMAIRE DES PARTIES

1ère Période

1.—Ottawa—Shore	3.00
2.—Ottawa—Kerr	6.00
3.—Wanderer—S. Cleghorn	1.00
4.—Ottawa—Ronan	2.00

2ème Période

5.—Ottawa—Ronan	1.00
6.—Ottawa—Darragh	2.00
7.—Wanderer—Ross	10.00
8.—Wanderer—S. Cleghorn	30
9.—Ottawa—Kerr	30
10.—Wanderer—O. Cleghorn	6.00
11.—Ottawa—Lake	2.00

3ème Période

12.—Wandcrer—O.Cleghorn	1.00
13.—Wanderer—O. Cleghorn	1.00
14.—Wanderer—E. Russell	3.00
15.—Wanderer—O. Cleghorn	1.00
16.—Ottawa—Kerr	30
17.—Ottawa—Kerr	3.30
18—Ottawa—Ronan	30
19—Ottawa—Lake	30
20—Ottawa—Ronan	30
21—Ottawa—Walsh	1.30
22—Wanderer—Robefts	1.00
23.—Wanderer—S. Cleghorn	2.00

Résultat final: Ottawa, 13; Wanderer, 10.

Le Canadien est défait

IL EST DECLASSE PAR L'EQUIPE DE LA VIEILLE CAPITALE PAR UN SCORE DE 5 A 2.

Le club Canadien a été défait ce soir par l'équipe locale par un score de 5 à 2 dans sa dernière partie de la saison en notre ville.

L'assistance était la plus nombreuse encore vue jusqu'ici à une joute de hockey.

La joute a été retardée pour attendre l'arrivée des arbitres.

Le train qui les amenaient à Québec était en retard de deux heures. Le patinoir était archi-comble et la foule impatiente trompait l'ennui en chantant.

Il était 9 heures 30 lorsque les arbitres firent leur apparition sur la glace, suivis des équipes.

Le Canadien reçut une chaleureuse réception. Les équipes prirent leur position comme suit:

Québec		Canadien
Moran	Buts	Vézina
Prodgers	Point	Dubeau
Hall	Couverts	Glass
Malone	Centres	Dallaire
Oatman	Ailes droites	Pitre
McDonald	Ailes Gauches	Payan

Arbitres: J. Brennan et Tom Melville.

SOMMAIRE

1—Québec—Malone	12.00
2—Québec—Oatman	2.00
3—Québec—McDonald	10.00
4—Québec—Malone	4.00
5—Canadien—Pitre	1.00
6—Québec—Oatman	5.00
7—Canadien—Pitre	10.00

Québec, 5; Canadien, 2.

Les sports au collège Longueuil

(De notre correspondant)

Jeudi, le 8 février, le 2ème club du Collège a défait pour la deuxième fois le 2ème club de l'Académie de l'Archevêché par un score de 2 à 0. Les points furent enreigstrés par O. Roy et A. Favreau. A. Parent joua une très bonne partie il essaya de prendre assez souvent le gardien des buts, mais il ne parvint.

Voici les noms des vainqueurs:

A. Giroux, L. Martel, A. Parent, O. Roy, J. Létourneux, A. Favreau et Ant. Patenaude. Referee: O. Baillargeon, chronométreur, H. Rocheleau Le 2ème club du Collège Longueuil lance un défi à tous les clubs qui n'ont pas plus que 17 ans. Pour informations, s'adresser à H. Rocheleau, Collège Longueuil, ou par téléphone No 65.

Les jeudis du Jubilée

La lutte pour le championnat de l'Association de hockey de Montréal, est plus compliquée que jamais, par le fait que les clubs Hochelaga et St-Louis ont fait partie nulle, jeudi dernier, et que le Champêtre et le National par leurs victoires se sont approchés dangereusement des "leaders." Voici la position actuelle des clubs:

Club	G.	P.	N.	Aj.
Hochelaga	5	0	2	3
St Louis	4	1	2	3
Champêtre	4	2	1	3
National	3	2	2	3
Athlétique	1	4	2	3
Voltigeur	0	7	0	3

Nous avons trois chaudes parties en perspective pour jeudi soir: Voltigeur et Athlétique à huit heures. National et St-Louis à 9 heures et Champêtre et Hochelaga dans la finale.

Le Hockey à Joliette

LETTRE OUVERTE AUX MEMBRES DE L'A. B. C.

Joliette, 10 février, 1912.

Messieurs,

Apprenez, si vous ne le savez déjà, que vous avez une manière assez originale d'acquérir des victoires. Ne pouvant en gagner sur les patinoires, vous possédez une habilité surprenante à en enrégistrer dans les journaux. Expliquons-nous:

Dimanche dernier, si vous avez bonne mémoire, nos deux clubs devaient se rencontrer dans une joute d'exhibition. A l'heure indiquée les deux équipes sont en présence et la lutte s'engage. La température est mauvaise et il y a beaucoup de neige sur la glace. La bataille se livre avec opiniâtreté dans les deux camps, chaque adversaire se dépense vainement pour faire compter son club. Soudain, après une très belle course de toute la longueur de la glace, Coutu lance avec la plus juste précision, et compte pour le Dollard.

La lutte reprend avec encore plus d'acharnement, malgré le vent et la tempête. Trois minutes avant la fin de la première période, sur une mise en jeu devant les buts du Dollard, le capitaine Meunier compte et améliore les chances de son club. La première période prend fin, et la neige tombe toujours.

La seconde période commence, la rondelle est difficile a manier, à cause du trop grand amoncellement de la neige. Le jeu ne peut être effectif. Coutu joue quand même une grande partie, il lance de très loin et juste, il compte pour son club. Mais, soit profonde cécité ou aveugle partisannerie, le juge des buts n'y voit rien, et ne consent pas à accorder le point, bel et bien gagné. La joute se continue, et la seconde période est expirée. Les crystaux de neige qui se sont amoncelés en amas tellement considérables, que le jeu est devenu absolument impossible.

Alors sur une "entente cordiale" entre les capitaines et les joueurs des deux clubs, la joute prend fin. En dépit de cette entente ratifiée par l'arbitre lui-même, en dépit de la vérité des faits, vous annoncez, à sons de trompettes, dans les grands quotidiens, que nous avons abandonné la lutte de propos délibéré, et que de droit, la victoire vous revient. Est-ce loyal? Etudiez au moins l'A. B. C. des convenances. Pour notre part, nous ne voulons pas être surpassés en générosité. Nous vous offrons de parier un contre deux, trois, quatre ou cinq, à votre goût, que nous doublerons votre score, si vous acceptez une nouvelle rencontre. N'oubliez pas non plus, qu'à l'exception de Laporte, le gardien des buts, et de Coutu, le joueur de centre, tous lesautres du Dollard, n'étaient que des réservistes. Ce détail peut vous devenir utile pour nos prochaines rencontres.

A bon entendeur salut.

"LE CLUB DOLLARD".

La semaine à l'Arena

LUNDI

12 à 1 p.m.—Wanderer.
3 à 4 p.m.—Commercial et Technical.
4 à 5 p.m.—High School vs Westmount, senior.
5 à 6 p.m.—Québec E. T. Bank.
7 à 8 p.m.—Victoria vs McGill, jr.
8 à 9 p.m.—M. A. A. A.
9 à 10 p.m.—Canadien.
10 à 11 p.m.—Victori vs Shamrock int.

MARDI

1 à 3 p.m.—Loyola College.
3 à 4 p.m.—Wykeham House.
4 à 5 p.m.—Westmount Academy.
5 à 6 p.m.—Bank of Toronto vs Royal Trust.
7 à 8 p.m.—Westmount.
8.30 p.m.—Brockville vs Victoria.

MERCREDI

11.30 à 12.30 a.m.—Lucas School.
3 à 4 p.m.—Catholic High School.
4 à 5 p.m.—Lower Canada College vs Westmount.
5 à 6 p.m.— Bank of Montreal.
8.30 p.m.—Québec vs Canadien.

JEUDI

1 à 3 p.m.—Loyola College.
3 à 4 .—Commercial et Technical.
4 à 5 p.m.—High School vs Commercial and Technical.
5 à 6 p.m.—McGill.
7 à 8 p.m.—M. A. A. A.
8 à 9 p.m.—Westmount.
9 à 10 p.m.—Shamrock.
10 à 11 p.m.—Victoria.

VENDREDI

3 à 4 p.m.—Wykeham House.
4 à 5 p.m.—Westmount vs Lower Canada College.
5 à 6 p.m.—Bank of Montreal.
6 à 7 p.m.—Bank of Montreal vs Quebec E. T. Bank.,
8.30 p.m.—Toronto vs McGill.

SAMEDI

8 à 9 a.m.—King's vs Queen's.
9 à 10 a.m.—High School.
10 à 11 a.m.—Lower Canada College vs Wykeham.
11 à 12 a.m.—M. A. A. A. A. junior.
3 p.m.—St. Patrick vs Westmount.
8.30 p.m.—Quebec vs Wanderer.

Le championnat poids moyens

(Service particulier)

Buffalo, N.-Y., 0. — David Sullivan au nom de Jack "Twin" Sullivan, a réclamé hier, le titre de champion des poids moyens et, comme preuve de sa bonne foi, il a déposé une importante somme.

La réclame est simple et se lit comme suit:

"Jack Twin Sullivan réclame le championnat poids moyens et dépose une certaine somme d'argent pour appuyer ses dires. Si aucun poids moyen ne se présente, Sullivan s'attaquera à Jim Flynn, Carl Morris ou Al Palzer sur dix jours d'avis."

Sur la piste de Charlestown

LES RESULTATS DE CET APRES-MIDI.

Charlestown, C. du S., 10. — Voici les résultats des épreuves courues cet après-midi:

PREMIERE COURSE

Bourse de $400, deux ans, trois furlongs:—

1.—Cedar Brook, 110, Fairbrother, 1 à 2.
2.—Loan Shark, 110, McTaggart, 8 à 1, 3 à 1, 8 à 5.
3.—Ella Grane, 110, Schweibig, 30 à 1, 10 à 1, 5 à 1.

Temps: 36 1-5.

Senator James, Latent, Bavell, Lutz, Clorita Burns, Lady Anna et Cedar Green ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE

A réclamer, bourse $300, trois ans, 5 1-2 furlongs:—

1.—Efficiency, 109, Hopkins, 3 à 5, 1 à 4.
2.—Hearthstone, 102, Forehand, 50 à 1, 15 à 1, 7 à 1.
3.—Lelloha, 97, Hanover, 8 à 1, 3 à 1, 6 à 5.

Temps: 1.10 3-5.

Norma Girl, Fawn, Diamond Buckle, Avernus, Captain Bravo, Arany, Stelcliffe, Henock ont aussi couru.

TROISIEME COURSE

Bourse $400, trois ans et plus, 7 furlongs:—

1.—Star O'Ryan, 107, Turner, 2 à 1, 9 à 20.
2.—Donau, Dugan, 11 à 20, 1 à 5.
3.—Console, 108. ,

Temps: 1.30 1-5.

Knights Differ, Dr Muenner, Silver Knight et Lion ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE

Charlestown Hotel Handicap, bourse $1,300, trois ans et plus, un mille.—

1.—High Private, 123, Koerner, 9 à 5, 4 à 5, 1 à 3.
2.—Meridian, 113, Duggan, 18 à 5, 3 à 2, 7 à 10.
3.—Beaucoup, 107, Diggins, 5 à 1, 2 à 1, 4 à 5.

Temps: 1.44.

Prince Ahmed, Lochiel, Kormak, Idleweiss et Font ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE

A réclamer, bourse $350. Trois ans et plus.

1.—Union Jack, Moss, 9 à 2, 9 à 5 et 4 à 5.
2.—Springmas, 109, McTaggart, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1.
3.—Carroll, 111, Chappell, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1.

Temps: 1.16 1-5.

Stalwart, Lad, Double Five, Maezie, Great Heavens, Emily Lee, Cooney K. Bertie, Edwin, Warner Griswell et Lord Wells ont aussi couru.

Le euchre du club national

Mardi soir, 13 février courant, le club National donnera son euchre annuel à la salle Stanley.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le fait que le club National mérite l'encouragement qu'il sollicite. Son but seul suffira à convaincre le lecteur. Propager le goût du sport chez les jeunes.

De magnifiques prix seront donnés, aux gagnants et nul doute que la salle Stanley sera trop petite pour contenir les nombreux amis du National qui s'y presseront mardi soir.

On pourra se procurer des billets chez MM. Emile Larose, 325 Mlvd. St-Laurent, D. Gagnon, coin St-Laurent et Dorchester et chez tous les directeurs du club.

Au Collège Saint-Louis

(De notre correspondant)

Terrebonne, 10. — La joute de hockey de jeudi mettait aux prises le club Terrebonne, représentant les élèves des paroisses de la campagne et le club Montréal, défenseur des ambitions de la cinquantaine d'élèves de la métropole commerciale.

C'est dire que la lutte fut vive de part et d'autre, car le championnat était en jeu. Les "Habitants" forts, solides, vigoureux, encouragés par de nombreux partisans, et le souvenir de "pratiques" victorieuses se proposaient de ne faire qu'une "bouchée" des citadins.

Vifs, légers, souples, ceux-ci menèrent le jeu à une allure endiablée dans la première période et le gardien des buts se démena comme un petit diable pour empêcher la rondelle de se glisser dans le filet.

La deuxième période fut à l'avantage des "Habitants" qui déployèrent leurs combinaisons savantes et faillirent être vainqueurs. La joute prit fin laissant les deux équipes sur un pied d'égalité et il fallut jouer une période supplémentaire.

Au bout de dix minutes le grand Heal prit le petit Allaire en défaut et le tour fut joué. Les citadins étaient vainqueurs.

Du côté des Terrebonne se distinguèrent: W. Archambault, P. E. Allaire, O. Beausoleil. Du côté des Montréal: A. Faure, R. Corbeil, L. Duchesneau, N. Rivest. Voici la composition des équipes:

Montréal		Terrebonne
L. Vaillancourt	Buts	P. E. Allaire
Ant. Bergeron	Points	R. Vaillancourt
A. Faure, capt.	Couverts	W. Archambault, Capt.
A. Daniel	Avants	A. Labelle
R. Corbeil	Avants	E. Pépin
L. Duchesneau	Avants	O. Beausoleil
N. Rivest	Avants	P. E. Vaillancourt

1ère Période

1.—O. Beausoleil	Habitants
2.—R. Corbeil	Citadins

2ème Période

3.—R. Corbeil	Citadins
4.—O. Beausoleil	Habitants

Période supplémentaire

5.—N. Rivest	Citadins

En voyage

MM. Amédée Blondin, de la maison Blondin et Corbeil, restaurateurs, J. O. Chouinard, de la Regina Shoe Co., Jos. L'Heureux, bijoutier et Louis Poiré, restaurateur, partiront demain pour New-York, Washington, Jacksonville, St-Augustin, Palm Beach, Miami, la Havane, Santiago de Cuba. Nos touristes seront de retour dans trois semaines.

Projet de construction d'un gymnase National

LA VIEILLE CAPITALE VEUT ETABLIR CHEZ ELLE, POUR LES CANADIENS-FRANCAIS, UNE INSTITUTION SIMILAIRE AU Y.M.C.A.

(Dt notre correspondant)

Québec, 10.—Une charte vient d'être octroyée ces jours derniers sous le grand sceau de la province de Québec à un groupe de citoyens qui ont pour but de travailler à l'établissement d'un gymnase avec salles d'amusements, d'assemblées et de lecture; avec le droit de posséder également des terrains de jeux, des patinoires, etc. Enfin on désire faire pour les Canadiens-français, le départ d'une oeuvre similaire à celle des Y. M. C. A.

Les directeurs provisoires de cette organisation sont les personnes suivantes: MM. Hon. P. Auguste Choquette, avocat; Eug. Leclerc, M.P.P.; Napoléon Lavoie, gérant-général de la Banque Nationale; N. E. Papineau, marchand; Arthur Paquet, manufacturier; Dr. P. H. Bédard, président-général de la société St-Jean-Baptiste de Québec; J. B. Plamondon, gérant, A. Jos. Bussières, journaliste; J. E. Dion, teneur de livres et A. Turgeon, comptable.

Le nom de cette corporation est désigné sous la raison sociale suivante: "L'Association Nationale Champlain, Limitée."

Le capital autorisé est de $20,000,00 divisé en parts de $5.00 chacune.

On compte beaucoup à Québec sur cette organisation qui est appelée à brève échéance à faire beaucoup de bien aux triples points de vue, moral, intellectuel et physique, car "l'Association Nationale Champlain, Limitée" est organisée également dans le but d'encourager et de promouvoir les jeux athlétiques et de propager la culture physique et les amusements sains parmi les Canadiens-français de cette ville.

Le club Grand'mère a défait Westmount

LES VISITEURS ONT GAGNE PAR 6 A 1.

Cinq cents personnes ont été témoins de la joute Grand'Mère-Westmount, hier après-midi à l'Arena.

Les visiteurs ont défait les montréalais par un score de 6 à 1.

Alignement des équipes:—

Westmount		Grand'Mère
Cormack	buts	Gauthier
Duckett	points	Dostaler
Norton	couverts	Lay
O. Smith	avants	Hoffman
Wall	avants	Pinard
Cornell	avants	McLaughlin
L. Smith	avants	Ritchie

Arbitre: M. Ernie Hamilton; juge du jeu, M. R. Percival; chronométreurs, MM. B. Norton et M. B. Baxter.

SOMMAIRE

1.—Grand'Mère—McLaughlin.
2.—Grand'Mère—McLaughlin.
3.—Grand'Mère—Hoffman.
4.—Gand'Mère—Pinard.
5.—Westmount—Cornell.
6.—Grand'Mère—McLaughlin.
7.—Grand'Mère—Ritchie.

Ligue des "Cafés"

Les quatre clubs de la ligue de hockey des Cafés inaugureront leurs séries régulières, cet avant-midi, au patinoire Mont-Royal. A neuf heures, les Mont-Royal rencontreront les Rachel et à 10 heures, les Saint-Denis se mesureront aux joueurs du Café Bourgeois. L'équipe du bas de la ville promet de faire une belle luttt aux Bourgeois. Il y aura une coure d'un mille —10 tours de piste — entre deux heavy-weights durant l'intermission.

Contre le combat Flynn-Johnson

Albuquerque, Nouveau-Mexique, 10.—Les promoteurs de la rencontre Flynn-Johnson rencontreront ici une sérieuse opposition. Comme on le sait, ce combat pour le championnat du monde doit avoir lieu en cet Etat. Le gouverneur McDonald a déclaré qu'il empêchera, si possible, ce combat entre un blanc et un nègre.

L'à peu près involontaire

"Excelsior" raconte cette petite mésaventure dont aurait été victime un de nos estimés confrères :

Il est arrivé, un de ces derniers jours, à M. André Hallays, le si distingué et le si savant écrivain qui vient de recevoir le ruban de la Légion d'honneur, une bien plaisante aventure.

M. André Hallays était allé dans une grande soirée et, comme il ne sort généralement pas beaucoup, il connaissait peu des invités qui se trouvaient, ce soir-là, dans ce salon.

Mais la maîtresse de maison lui présenta une charmante jeune femme.

—Monsieur Hallays ! s'écrie, très émue, cette dernière, mais je connais tous vos ouvrages. Je les ai tous lus ... Jamais je n'ai plus ri qu'à la lecture de "En ribouldinguant...

Horreur ! horreur ! Le nom de l'écrivain avait été mal prononcé à la présentation. et la charmante jeune femme, pas très au courant de la littérature, avait confondu M. André Hallays avec Alphonse Allais, de joyeuse mémoire !

M. André Hallays partit, épouvanté.

Ces bons ivrognes.

—Oui, mon vieux, y a des particuliers qui s'font brûler après décès, ça s'appelle la crémation...

—Un moyen de finir par une cuite ?

Demande d'emploi :

—Je regrette, madame, de ne pouvoir prendre votre fils, il est beaucoup trop petit pour une maison de gros !

UN CINQUIÈME CLUB DE CROSSE

Il se pourrait que la "Dominion Lacrosse Union" fut formée de cinq clubs l'été prochain. George Kennedy a fait des propositions à un groupe de "sportsmen" de Québec pour les engager à former une équipe de crosse pour l'été prochain.

La ligue compterait donc cinq clubs: le National, le Canadien, le Toronto, le Tecumseh et le nouveau club de Québec; elle deviendrait le "Big Five".

Institut de Physiothérapie





Ce n'est pas seulement l'individu que l'on perfectionne en pratiquant LA CULTURE PHYSIQUE c'est aussi la race.



Au travail ! Que ma peau soit mon cuisant [cilice
Inondé de sueurs, j'offre au ciel ce calice,
Ces tortures de crucifix.
Pour vous dégénérés, l'épreuve est trop [sévère
Mais l'avenir dira qu'en montant ce calvaire
J'a sauvé le sang de mes fils.

MARIO PRAX.

Tél. Est 1060 ou 5969. 550A ST-DENIS.

LE FORUM

PATINOIR à Glace Couvert

Patinage avec musique, tous les après-midi et soir.

Préparez-vous pour la mascarade du MARDI GRAS, le 20 Février.

DANSE

Cours de danse avec les méthodes d'enseignement les plus parfaites. Nouvelle danse au programme "OSTENDE".

Ouvert le jour et le soir Prof. Lacasse.

SALLE NATIONALE, 268 Montcalm, coin Ste-Catherine Tél. Est 4523

THEATRE PARISIANA Semaine du 12 Février 1912

M. JULIEN DAOUST, Mme BELLA OUELLETTE et leur troupe dans "MARIE-JEANNE" drame en 5 actes par d'Emery

MATINEE TOUS LES JOURS

Semaine du 19, grande revue en 3 actes et 5 tableaux, "Mlle CANADA".

NATIONOSCOPE

Semaine du 12 février

"EXERCICE MILITAIRE" en 1 acte

"LE PERE SUROIT" en 1 acte

PRIX POPULAIRES

Parc Sohmer

OUVERT TOUS LES DIMANCHES

Représentations à 3 et 8 heures

ATTRACTIONS, MUSIQUE, ETC.

TOUT POUR 10 CENTS

Toute personne se trouvant le chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix $3.00 l'acre. Devoir.—Devra résider six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon ne ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

BUREAU D'OPTIQUE CANADIEN

168 RUE ST-DENIS

En face de l'Université Laval, Montréal.

Lunettes, Pince-Nez, Jumelles, Faces à main, yeux artificiels.

Exécution rapide des ordonnances de MM. les docteurs-oculistes. Heures de bureau 8 a. m., à 8 p. m. Tél. Bell Est 989.

Soirée

Les Artisans canadiens-français (succursale Saint-Emile) donneront une grande soirée populaire le mercredi 14 février, dans la salle Dollard, 2615 rue Saint-Urbain.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée, entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Détroit et Chicago.

A TORONTO en 7½ HEURES par "l'International Limité"

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada quitte MONTREAL à 9.00 a. m., tous les jours

QUATRE TRAINS EXPRESS par JOUR

MONTREAL, TORONTO ET L'OUEST

9 a. m., 9.45 a. m., 7.30 p. m., 10.50 p. m., Wagons-buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour : wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits, sur les trains de nuit.

CARNAVAL DU MARDI-GRAS

Québec, 16 au 20 février.

Excursion aller et retour de MONTREAL $4.90

Départ jeudi 15 février à mardi, 20 février inclusivement : limite de retour, 22 février.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE 130 rue St-Jacques. Tél. Main 6905, ou gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Mardi-Gras, Québec

Du 16 au 20 février.

DE MONTREAL A QUEBEC ET RETOUR $4.90

Bon pour départ 15 au 20 février.

Limite de retour jusqu'au 22 février 1912.

Service des trains :

Départ Place Viger a9.00 a. m., b1.30 p. m., c11.30 p. m.

aTous les jours. bTous les jours excepté le dimanche.

BUREAU DES BILLETS

218 rue St-Jacques. Téléphone Main 3732-3763, ou aux gares Viger ou de la gare Windsor

LE RAPPEL DE LA LOI DE LA MARINE

QUE PENSEZ-VOUS DE L'ABROGATION DU BILL NAVAL?

OPINIONS ET INTERVIEWS

L'IMPRESSION A OTTAWA ET A QUÉBEC

QUE PENSEZ-VOUS DU RAPPEL DE LA LOI NAVALE? avons-nous demandé à quelques députés fédéraux, dont la plupart avait fait de cette question son principal article électoral, à quelques députés provinciaux et hommes en vue au fait des courants d'opinion.

Voici, aussi résumés que possible, les reponses que nous avons reçues, et voici aussi l'impression recueillie dans les capitales fédérale et provinciale.

A OTTAWA

Ottawa, 10.

(Dépêche particulière)

La proposition de M. le sénateur Choquette, brutale en sa concision, ne laisse pas que de scandaliser quelque peu les lauriéristes impénitents. Au fait, elle place les fidèles du vieux chef dans une position très délicate. Il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence et constater que la loi de la marine, répudiée par les nationalistes, est également condamnée par les autonomistes, et il est aussi logique de la supprimer, c'est à dire de la rappeler, qu'il est naturel, suivant l'expression de M. Choquette, "d'enlever un cadavre d'une place publique." Seulement, rappeler la loi, c'est désavouer les Laurieur, les Brodeur, et les Lemieux et... les gens dont l'échine, sous le fouet du parti, a pris e tconserve l'attitude penchée, n'oseraient jamais s'exprimer librement.

Quoiqu'il en soit, et en supposant même que la proposition Choquette ne rallie pas au Sénat la majorité des voix, il reste qu'elle remet de nouveau devant le public la question du rappel de la loi navale, qu'elle la place dans une nouvelle et vivante éventualité, et qu'elle indique qu'elle fait sa voie et recueille chaque jour des adhérents.

Sir Rodolphe Forget

DEPUTE DE MONTMORENCY ET DE CHARLEVOIX

"En réponse à votre télégramme, je dois vous dire que je suis en faveur du rappel de la loi du service naval."

M. Honoré Achim

DEPUTE DE LABELLE

"La loi de la marine? J'ai répété durant ma campagne qu'elle est mauvaise. Je n'ai pas changé d'opinion. Cette loi devra être rappelée."

M. J. O. Lavallée

DEPUTE DE BELLECHASSE

"Mon opinion sur le rappel de la loi de la marine n'a jamais varié et je serai en faveur de toute mesure en ce sens, pourvu qu'elle soit présentée en temps opportun et non d'une manière intempestive, comme on semble vouloir le faire en certains milieux.

"La mise au rancart du projet Laurier et l'attitude du ministère sur cette question me satisfont pour le moment".

M. Paul-Emile Lamarche

DEPUTE DE NICOLET

"La logique et la sincérité sont encore la meilleure des politiques. Les conséquences du 21 septembre ne m'ont pas fait changer mon opinion souvent exprimée sur la question navale. La loi doit être rappelée, et je souhaite que ce soit l'exécutif lui-même qui réponde à la voix du peuple."

M. Albert Sévigny

DEPUTE DE DORCHESTER

"La loi de la marine sera rappelée."

M. J. P. O. Guilbault

DEPUTE DE JOLIETTE

"Je suis, comme j'ai toujours été, contre la marine du gouvernement Laurier."

M. Jos Rainville

DEPUTE DE CHAMBLY-VERCHERES

"Je suis de tout coeur en faveur du rappel de la loi navale. Quel argument sérieux pourrait-on d'ailleurs apporter pour son maintien? Cette mesure néfaste tombe sous la double condamnation des impérialistes et des autonomistes.

"Il est curieux d'observer que l'autorité impériale ne demande pas autre chose que ce qu'ont prêché les nationalistes tout le temps de leur campagne: la défense de notre territoire. Mais, ce que personne ne pourrait expliquer, c'est l'attitude du cabinet Laurier qui créa l'inutile et coûteuse marine, après avoir pris connaissance du rapport des autorités impériales."

A QUÉBEC

(Service particulier)

Québec, 10. — Ce n'est certainement pas à Québec que l'on s'opposera au rappel de la loi de marine, même parmi les libéraux les plus invétérés. La proposition de rappel est accueillie ici avec la plus grande satisfaction par les conservateurs et nationalistes qui attendent avec intérêt l'attitude que prendra le gouvernement sur ce sujet.

M. Tellier

DEPUTE DE JOLIETTE

Interrogé par votre correspondant, M. Tellier, chef de l'opposition provinciale, a répondu: "J'ai combattu la loi à la dernière élection, et je n'ai pas changé d'opinion depuis."

M. Jos. Sylvestre

DEPUTE DE MONTCALM

M. Jos. Sylvestre, député de Montcalm, dit:

"Je serai heureux si la loi est rappelée, 1o parce que nous avons promis au peuple que rien ne se ferait sans le consulter et 2o parce qu'elle ne vaut rien à aucun point de vue."

M. John Boyd

"Le gouvernement Laurier n'avait aucun mandat du peuple canadien pour adopter la loi navale. Je répète ce que j'ai dit dans un discours quelque temps avant la dernière élection et ce que j'ai soutenu pendant la campagne: la question de la marine touchant aux relations du Canada avec la Mère-Patrie et les autres parties de l'Empire est une grave affaire dont la solution peut faire l'objet d'opinions différentes. Mais, comme on l'a dit alors, je suis convaincu, avec des milliers d'autres Canadiens, que la politique du gouvernement Laurier, —politique qui n'a pas été soumise au jugement du peuple, comme elle aurait dû l'être,—n'est pas une solution, qu'elle n'a été tout au plus qu'un acte d'opportunisme qui n'a satisfait ni ceux qui étaient en faveur de la défense navale, ni ceux qui s'opposaient à ce qu'on fît quelque chose, qu'elle n'était de fait ni à l'avantage du Canada, ni à celui de l'Empire. Je crois donc que la loi doit être rappelée et que la question toute entière doit être soumise, par un plébiscite, aux électeurs de tout le Dominion.

"Que le peuple, après une discussion entière et complète de la question, décide ce qu'il veut qu'on fasse, et que la volonté de la majorité soit acceptée de bonne foi, comme elle le sera, j'en suis sûr.

"Il surgira d'ici à peu d'années, des grands problèmes qui toucheront non seulement à la position du Canada dans l'Empire, mais aussi aux relations de toutes les parties de l'Empire avec l'autorité central et entre elles-mêmes. Je crois que nous devons faire face avec courage non seulement à la question de la loi navale, mais à toutes les autres et que la volonté du peuple devra être suprême.

"Le Canada doit garder sa position de grand état autonome dans l'Empire et tout changement qu'on projettera ne devra se faire qu'avec l'entière reconnaissance de ce principe que le Canada devra avoir voix dans les conseils de l'Empire".

M. Napoléon Garceau

MAIRE DE DRUMMONDVILLE

"Le rappel de la loi navale s'impose. Le gouvernement a déclaré que cette loi ne vaut rien; il n'a donc qu'une chose à faire: l'enlever des Statuts".

M. L. O. David, sénateur

"J'étais et je suis encore d'avis que la loi par laquelle a été crée la marine canadienne était la seule solution logique de la situation dans les circonstances, parce qu'elle concilie les intérêts de l'Angleterre avec ce que nous lui devons. Maintenant si M. Choquette juge à propos d'en demander le rappel, c'est son affaire, mais nous, qui avons de bonne foi voté pour cette loi, n'avons aucune raison de nous déjuger."

M. Maurice Loranger

"Je suis tout à fait en faveur du rappel de la loi navale."

M. Chs. Bourgeois

M. Charles Bourgeois, avocat de Trois-Rivières, nous dit:

"Je suis partisan du rappel de la loi de la marine, d'abord, parce que je partage l'idée nationaliste, préconisant l'emploi de nos forces pour la défense du territoire canadien, et, ensuite, parce que la loi Brodeur est jugée inefficace et inutile par les autorités impériales elles-mêmes. On se demande qui aurait intérêt à maintenir cette loi, sauf ceux qui ont à coeur avant tout de ne pas désavouer ses auteurs."

M. Emile Léonard

M. Emile Léonard, avocat, est en faveur du rappel immédiat de la loi de la marine, car la dernière lutte électorale s'est faite en grande partie sur cette question; et il est tout juste que les députés conservateurs et nationalistes, qui doivent leur succès surtout à l'opposition qu'ils ont marquée à cette loi impopulaire, demandent aujourd'hui avec insistance le rappel de cette législation. En ce faisant, ils sont conséquents avec eux-mêmes, et démontrent que le mouvement nationaliste n'était pas un vain mot, comme l'ont prétendu certains journaux, et que les promesses qui ont été faites aux électeurs seront tenues lorsque la loi de la marine sera rappelée. Le sénateur Choquette est logique avec lui-même en faisant motion, au Sénat, contre la loi navale, et il appuie par le fait même la campagne qui a été menée par les nationalistes contre la législation navale de l'ex-gouvernement Laurier.

Le Dr. Jos. Nolin

Le Dr Jos. Nolin, interviewé sur le rappel de la loi navale, dit que dans aucun pays au monde, pas même au Canada, les députés peuvent manquer à la parole donnée sans être coulés dans l'opinion publique.

Or, dans Québec, toute la députation ministérielle à peu près, à part peut-être MM. Ames et Doherty, a été élue sur cette question de la marine et aucun des députés en pourrait voter contre le projet du sénateur Choquette sans manquer à sa parole.

"Jusqu'à preuve du contraire, M. Nolin pense bien que les députés de Québec ne manqueront pas à leur parole.

Toutefois, M. Choquette aurait pu présenter son projet il y a deux ans, quand c'était le temps de s'opposer pratiquement à la loi de la marine.

M. Raoul Carrignan

M. Raoul Carignan, de Lachine, se déclare aussi fortement en faveur du rappel de la loi de la marine, car cette loi est complètement inutile, comme l'a démoutré l'honorable Hazen, et d'aucun secours efficace pour le Canada.

La question navale a surtout été poussée par les grands constructeurs de navires qui désirent augmenter leur ciffre d'affaires et qui contribuent pécuniairement à la campagne que font certains journaux en faveur de la défense navale. D'ailleurs, le discours que Lloyd Georges a prononcé, mardi dernier, en faveur de la réduction des armements en Angleterre, prouve bien que la Grande-Bretagne n'était pas aussi en danger qu'on le prétendait et qu'il n'y a aucun besoin pour le Canada de créer une marine de guerre.

M. Giard

DEPUTE DE COMPTON

M. Giard, député de Compton:

"J'étais et je suis encore contre toute proposition de marine de guerre sans approbation préalable du peuple. Or, je crois que le meilleur moyen d'obtenir une expression claire et nette du peuple est de débarrasser le terrain."

M. J. E. Bédard, avocat

Québec, 10.

"Vous me demandez mon avis sur l'opportunité de rappeler la loi de la marine? Tout d'abord, je dois vous dire que je ne comprends guère ce que mon opinion peut avoir à faire dans la question. Mais, pour dire ce que j'en pense, il me semble que le rappel existe déjà en réalité par suite de la dernière élection fédérale, qui a été faite spécialement sur cette quesetion.

"Que l'Acte de la marine reste inscrit dans le statut ou qu'on l'enlève, il me semble que la différence n'est pas grande, mais pour faire disparaître tout doute pour l'avenir, le gouvernement agira logiquement en l'effaçant de notre législation statuaire à la première occasion.

M. Alp. Bernier, avocat

MAIRE DE LEVIS,

"J'ai assez de confiance dans le gouvernement actuel pour m'en rapporter à sa discrétion en la matière, et je crois toute intervention d'un député inutile."

M. J. A. Plamondon, notaire

"Je suis enchanté de la proposition Choquette. A mon sens, c'est la manière la plus claire de faire disparaître tout doute à ce sujet et de rayer de nos statuts une loi qui nous expose à une foule de malentendus et d'ennuis."

Le docteur Fiset

Le docteur Fiset, qui fut deux fois candidat contre sir Wilfrid Laurier et qui est l'un des soldats les plus ardents du parti conservateur, n'est pas moins explicite:

Partout, dit-il, où j'ai pris part à la dernière campagne électorale, j'ai dénoncé la loi de la marine et prêché son rappel. Je suis donc favorable à ce qu'on la fasse disparaître de nos statuts; d'ailleurs, la loi a été dénoncée par les premières autorités de l'Empire.

"Les lois inutiles sont toujours un embarras et même un danger, et, à plus forte raison, sont-elles mauvaises. Donc, que la loi navale disparaisse au plus tôt."

Dans le monde ouvrier

Nous avons consulté ce matin certains dirigeants du monde ouvrier sur le rappel de la loi de la marine et quelques-uns des chefs du mouvement nous ont donné leur opinion sur cette question de pleine actualité.

M. Ovila Proulx

M. Proulx, membre du Conseil des Métiers et secrétaire-financier des charpentiers unis, nous dit qu'il a toujours été opposé à tout projet de marine, quel qu'il soit. Le Canada a d'autres besoins plus pressants que ceux d'une marine. "Je suis, dit M. Proulx, favorable au rappel de cette loi parfaitement inutile. Ce n'est pas une question politique, c'est une question d'affaires et nous n'avons pas besoin de marine pour développer notre pays. C'est un luxe dont nous pouvons facilement nous passer maintenant."

M. Proulx est l'un des anciens du mouvement ouvrier; c'est un ouvrier de la première heure qui est parfaitement au fait des courants du milieu où il vit depuis trente ans.

M. G. E. Campeau

M. Campeau est secrétaire du Conseil de district des Charpentiers et depuis plusieurs années il occupe un poste de confiance dans l'organisation. Voici son opinion:

Il n'a pas fait une étude spéciale de la question, et il ne peut se prononcer, dit-il, d'une manière très autorisée. Cependant, quant à lui, il est opposé à tout projet de marine, et il est favorable au rappel de la loi.

M. J. Foster

M. Foster, officier du Conseil des Métiers, ne désire pas doner une opinion personnelle sur le rappel de la loi de la marine; mais il nous assure que le Parti Ouvrier et le Conseil des Métiers se sont tous deux, dans le temps, prononcés contre le projet Laurier. D'une manière générale, les ouvriers organisés sont opposés à tout projet de ce genre et sont partisans de la paix.

Il faudrait bien savoir à quel degré les gouvernements sont sincères dans leur politique contraire sur ce sujet pour prendre une attitude quelconque sur cette question.

M. Ernest Guimont

Saint-Hyacinthe, 10.

Tous les partisans ou alliés du nouveau régime ont dénoncé la loi Brodeur; le peuple leur a donné raison. Le respect des engagements pris et la simple logique imposent donc le rappel immédiat de cette loi hybride.

"Le témoignage d'un expert comme Lord Beresford, la publication du mémoire du comité de la défense coloniale si longtemps caché au public par le gouvernement Laurier, qui ne voulait pas dévoiler en le faisant connaître, sa turpitude, et le dernier discours de Churchill devraient mettre le ministère à l'aise.

"Faisons d'abord place nette; il sera toujours temps d'aviser ensuite aux meilleurs moyens à prendre pour la défense de notre territoire."

Pas de loi d'exception

Si la "Gazette" d'hier matin a bien compris l'échevin L. A. Lapointe, il se ferait un mouvement pour obtenir de la législature une loi d'exception qui donnerait au Conseil Municipal le pouvoir de nommer le successeur de M. Wanklyn.

C'est-à-dire qu'à l'heure où la Ville de Montréal réclame une autonomie plus grande, elle irait encore demander à la législature d'amender sa charte.

Il faut avouer que M. Wanklyn a mis Concordia dans un joli pétrin, par sa démission inopportune. Voici que la Ville devra faire une nouvelle élection qui lui coûtera au bas mot une quinzaine de mille dollars.

Quand l'échevin L. A. Lapointe déplore cette dépense, il a raison. Mais si l'on ne peut voir dans ses paroles que le désir d'éviter au trésor municipal des frais considérables, n'y a-t-il pas chez nos compatriotes de langue anglaise la peur que l'électorat ne donne pas à M. Wanklyn un Anglais comme successeur? Logiquement, la place appartient à l'un des leurs; les Anglais doivent donc compter sur l'esprit de "fair play" des électeurs de langue française. Est-ce qu'ils n'y croiraient pas? Ca en a bien l'air.

Mais ce n'est pas une raison pour demander — car ils le demandent bel et bien—qu'on fasse dans le cas actuel une loi d'exception qui ne créerait pas de précédent. La "Gazette" fait dire à l'échevin Lapointe:

"If the English-speaking electors "could agree to submit one or two na- "mes to the council we could then "choose a man who would be accept- "able to the whole city, and then ar- "range for special legislation at Que- "bec, to legalize his appointment."

Donc, on ne demanderait pas à la législature d'amender la loi qui veut (1 Georges V, chap. 48, sect. 21q.) qu'en dehors des six mois précédant la date des élections générales, le successeur d'un commissaire décédé, démissionnaire ou refusant d'agir, soit élu de la même façon et avec la même procédure que le maire. On demanderait simplement une clause nouvelle qui déciderait que pour cette fois-ci seulement, le nouveau commissaire serait nommé par le Conseil Municipal.

On ne s'est pourtant pas toujours méfié de l'électorat à ce point. Quand on changea le système administratif de la Ville, en septembre 1909, on lui demanda s'il le désirait, confiant qu'il dirait oui. Quand on lui demanda d'élire les candidats de l'Association des Citoyens, en février 1910, on n'empêcha pas de se présenter qui le voudrait, convaincu que le peuple ferait un bon choix.

Pourquoi cette défiance aujourd'hui? L'électorat de langue française a pourtant cédé aux Anglais, il n'y a pas quinze jours, trois quartiers qu'il avait le droit de considérer comme lui appartenant: Saint-Joseph, Notre-Dame de Grâces et Saint-Gabriel. Il savait qu'en le faisant il donnait aux Anglais une représentation d'un tiers, quand ils ne comptent que pour un cinquième; il n'a pas hésité. Le "fair play" — ce fameux "fair play" d'origine bien anglaise, puisque nous n'avons pas de mot français qui le traduit — ne serait-il fait qu'au bénéfice des Anglais? Nous serions tentés de le croire, si l'on réussit à faire passer cette loi d'exception.

Il importe peu que le successeur de M. Wanklyn soit de race anglaise ou française. Il faut un homme capable et intègre, voilà tout. A moins de dire que c'est seulement chez les Anglais qu'on peut le trouver, il faut laisser aux électeurs le droit de le choisir, comme on leur a laissé, en 1910, le soin de choisir M. Wanklyn lui-même.

Fred. PELLETIER.

Conférence de M. S. Coté

Lundi soir, dans la salle du soubassement de l'église Saint-Louis du Mile-End, M. Stanislas Côté, du Moniteur du Commerce, donnera une conférence sur Sir Georges Etienne Cartier et son oeuvre. Cette conférence est la première d'une série que l'on donnera dans le district de Montréal. L'entrée est gratuite et tous sont cordialement invités.

Le buste de Jacques Viger

M. A. Laliberté vient de faire couler en bronze son buste de Jacques Viger, premier maire de Montréal (1832-1836). Ce buste qui a été acheté par la Ville a été placé hier matin dans le cabinet du maire.

Hygiène

Cet après-midi, à 2 heures 30, au Monument National, conférence sur l'Hygiène, par le Dr C. N. Valin, sous les auspices de l'Association St-Jean-Baptiste. Entrée libre.

Euchre

Le comité régional de l'A. C. J. C. donnera un euchre le jeudi 15, à 8 heures, à l'arsenal du 65e régiment.

Le "Parler français"

Il y aura cet après-midi aux Trois-Rivières, dans la salle de l'Hôtel de Ville, une importante réunion dans l'intérêt du prochain congrès de langue française, sous la présidence de M. le maire Normand, et à laquelle Mgr Roy, Mgr Cloutier et M. Adjutor Rivard porteront la parole.

Les oeufs chinois

La Ville a décidé de porter la cause des oeufs chinois devant le Conseil Privé, et Maitre Archambault a fait les procédures nécessaires hier matin en déposant $2,000 entre les mains de M. le juge Cross, siégeant en Cour d'Appel.

A TRAVERS UN RAPPORT

Citoyens la police veille Dormez bien sur les deux oreille (s)!

Les commissaires sont gens fort occupés et leur temps précieux nous coûte si cher qu'ils n'ont certainement pas le temps de lire attentivement les rapports des chefs de service. Ils passent par-dessus, un peu à la légère et se contentent des conclusions alors que vous, le public, moi, préférons les détails.

C'est pour cela que je vais vous donner quelques extraits du rapport du chef de police, M. Campeau. Ce rapport annuel est toujours intéressant, car il constitue pour ainsi dire le baromètre moral de notre belle cité.

Comme toujours, le rapport débute par une demande, hélas trop justifiée, de renforts. Tous les ans, c'est la même chose et tous les ans, le conseil municipal répond qu'il n'a pas d'arent.

Voyons d'abord le rapport médical, car il est intéressant. La "force publique" de Montréal est composée de 705 unités y compris les nullités et ces 705 hommes ont présenté aux médecins pas moins que 46 maladies différentes répandues sur 527 cas séparés, ce qui fait 74,89 p.c., chiffre très élevé, mais bien explicable par le fait que les agents sont fort exposés aux maladies qui courent les rues. Il y eu 32 cas d'amygidalite, 42 de bronchite, 52 de laryngite et 30 de pharygite, maladies contractées dans la rue. Par contre, nous ne voyons pas où 48 agents ont attrapé la constipation pour laquelle le médecin les a soignés. Dans toute la brigade, fait notoire, nous ne trouvons pas un seul cas de méningite.

Mais les médecins ont aussi à s'occuper des hommes en prison. En 1911, il y en a eu 2,277 et 679 ont été portés malades, soit 29,8 p.c., un pourcentage beaucoup moins élevé que celui des agents, ce qui démontre l'avantage d'être prisonnier. Dans ces 679 cas, il y a 114 de folie pure et simple, la raison, cette fois, est donc pour le plus fort.

Le nombre des prisonniers s'est accru. En 1910 il n'était que de 1892, soit une augmentation de 385.

Par contre, les détectives qui avaient retrouvé pour $113,739.75 de marchandises volées en 1910, n'en ont retrouvé que pour $97,875.88 en 1911, une diminution de $15,863.87. Le métier de voleur, comme les autres, est encombré et pays moins.

Durant toute l'année on a vidé deux maisons de jeu! Deux seulement!

Ah, M. Meurling pouvait bien nous laisser son élastique fortune, nous ne la gaspillerons pas sur le tapis vert!

Le mois de l'année qui a fourni le plus d'arrestations est août. Il y en eut dans ce mois 1,477 alors que 589 pesonnes seulement furent arrêtées en janvier. Est-ce un effet des bonnes résolutions du Jour de l'An?

Nous touchons maintenant un sujet scabreux, le rapport de l'inspecteur O'Keeke. Croiriez-vous que les prêtresses de Vénus ont à Montréal 206 temples? C'est pourtant ce chiffre que M. O'Keefe déclare car il fit prisonnières un total de 711 dames d'âges divers.

Il a aussi enlevé de la circulation 142 jeunes personnes trop familières avec les passants.

Vite, passons là-dessus, l'ombre du même M. Meurling pourrait venir hanter nos songes.

Quatre dames qui prétendaient connaître le passé, le présent et l'avenir, ont été aussi coffrées.

Montréal, nous dit le rapport, possède 581 cochers de place (1 par mille habitants) et 360 marchands de journaux (1 par jour). Par contre, le rapport n'accuse que 49 théâtres ou salles de vues animées. Il nous semble qu'il y en a bien plus que cela. Nous arrivons ensuite aux crimes et délits commis par les prisonnies. Il y a, si nous croyons les chiffres, 159 manières de se mettre en contravention avec le code ou les règlements municipaux. Six individus ont été arrêtés parce qu'ils habitaient une maison inhabitée (textuel); 58 ont refusé de travailler, et 7 sans doute jaloux de gloire, ont "personnifié la police" (sic).

Huit sont accusés d'avoir "joué aux jeux intéressés" quoique nous ne puissions voir comment on peut jouer à un jeu qui n'est pas intéressant.

Le nombre des flâneurs est de 1,840 (sans compter vote humble serviteur) et celui des amis de Bacchus est de 2,995 se décomposant comme suit:

Ivres et désordonnés (?) . . .	395
Ivres et endormis (?) . . .	395
Ivres en charge de sa voiture	177

Notre pays peut se glorifier de ses hommes forts et les exploits des Montferrant ou des Gamache ont fait école. En effet, 5 accusés ont, paraît-il "enfoncé" un char, 9 ont "enfoncé" un magasin et 8 ont "enfoncé" toute une maison.

Enfoncés, Samson et son temple!

Il faut un permis pour faire reluire les chaussures de ses concitoyens et 5 jeunes Juifs ou Syriens ont été arrêtés pour l'avoir oublié.

Deux sales types ont poussé l'audace jusqu'à se baigner dans le canal Lachine, mais un seul homme est accusé de conspiration. Il m'a toujours semblé que pour conspirer il fallait être au moins deux. Je demande la tete de l'autre.

302 personnes du sexe de mon épicière ont été arrêtées pour ivresse, 467 pour avoir habité des maisons trop hospitalières et 314 pour avoir flâné dans les rues.

Nous allons toucher maintenant aux professions exercées par ces prisonniers des deux sexes. La liste commence par les acteurs; il y en a 14, ce qui est énorme quand on sait qu'il y a si peu d'acteurs véritables à Montréal. Les actrices se conduisent mieux, au moins en apparence, car 2 seulement ont eu maille à partir avec la police.

On n'a arrêté que 4 huissiers, ce qui est fort peu et 7 chasseurs, ce qui est beaucoup pour un territoire si peu giboyeux.

Sur les 581 cochers de place, 604 ont été arrêtés. Il y a des récidivistes. Diable! Colignon veut-il résusciter à Montréal?

Plus loin nous trouvons 10 "censeurs". Je ne sais pas ce que ces "censeurs" étaient censés faire mais il faut croire qu'ils l'ont mal fait. 7 "constables spéciaux" ont aussi goûté des cellules.

Après avoir passé les fabricants de toutes sortes de choses, dont un "fabricant de briques" (sic) nous arrivons à cet énoncé surprenant:

Gentilshommes 7

Décidément nos gentilshommes déméritent, ce ne sont pas des hommes gentils.

On trouve 1 ingénieur civil et 82 ingénieurs ordinaires. (Quand je vous disais qu'il faut toujours user de civilité, j'avais raison.)

Il y a 11 jardiniers, 1 joueur, 2 jockeys, 5302 journaliers et pas un seul, vous me lisez bien, pas un seul journaliste.

Par contre on a appréhendé 8 médecins et 1 notaire, ce qui prouve que le dicton est faux: le journalisme ne mène pas à tout.

Le chiffre des gens qui sont assez heureux pour ne pas avoir d'occupation est assez élevé, il se chiffre à 2,080. Les a-t-on arrêtés parce qu'ils avaient fait quelque chose? Alors, ils étaient occupés.

Le total général des arrestations est de 13,436, 11,483 hommes et 1,953 femmes. On avouera que c'est assez élevé.

Pour terminer ce résumé, demandons avec le chef à ce que le nombre des agents soit augmenté. Si tout le monde le demande, les échevins finiront peut-être par se douter que c'est nécessaire et ils pourront peut-être agir.

Qui sait! le crâne d'un échevin cache tant de mystères.

PREMIERE PUBLICATION EN FRANÇAIS sur les VALEURS CANADIENNES

Nous venons de réunir en volume la première série d'étude publiées en français sur les valeurs Canadiennes.

Parmi les compagnies analysées dans cette publication, se trouvent:

DOMINION STEEL CORPORATION,
DOMINION TEXTILE COMPANY,
CANADA CEMENT CO.
MONTREAL COTTONS, Limited.
LAURENTIDE PAPER CO.

Sur demande, nous en ferons l'envoi gratis d'un exemplaire.

McCuaig Bros. & Co.

Membres de la Bourse de Montréal.

17 RUE SAINT-SACREMENT, MONTREAL

28

VOYAGE CIRCULAIRE POUR L'EUROPE

Visitant en route: CUBA, la JAMAIQUE, PANAMA, la COLOMBIE, TRINIDAD, les BARBADES, les ACORES, CHERBOURG, (France) et SOUTHAMPTON (Angleterre). Retour par les lignes du Nord.

$250.00 ET PLUS

VENEZ NOUS VOIR POUR DETAILS SUPPLEMENTAIRES

HONE & RIVET,

Agence générale de voyages

9 BOULEVARD SAINT-LAURENT

21 Rue Buade, Québec. Tél. Main 4097 5 Rue de Rome, Paris, France

BOURSE DE MONTREAL

MM, L. C. Beaubien & Cie, courtiers, 104 rue S.-François-Xavier nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs. p.m.

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS	Vend	Ach
Am. As'tos	.....	.....	Laur.Pap.	157½	155
" pfd.	.....	.....	" pfd.	.....	.....
Bell Tel.Co	148	147	Mack Cm.	79	77
B. C. Pa. C.	72	69	" pfd.	.....	70
B.C.Pk.P.A	.....	94	Mex.L.&P.	84	83
" B..	100½	99	" pfd.	.....	.....
B.Lake.As.	.....	.....	M.& S.-P..	131½	131
" pfd.	.....	.....	" pfd.	155	147
B. Co. F.N.	.....	.....	M.L.H.&P.	189	188
" pfd.	.....	.....	Mt.Cotton.	50	48
Can.Car...	61	59	Mt.L.& M.	.....	.....
" pfd.	105	102	Mt.St. Ry..	.....	226½
Can. Cem.	30¾	30	Mt.St'l.Wk	.....	.....
" pfd.	87¼	87	" pfd.	.....	.....
Can.Cot.L.	20	15	Mt.T'gh.C.	147	145
" pfd	72	69	Nipissing..	.....	.....
Ca. Conver	57	23¼	Nor.Ohio..	59	57
Can.C.Rub	.....	86	North W.L	.....	.....
" pfd.	.....	.....	N.S S.&Cl..	94½	94
Can.G.El..	.....	.....	" pfd.	120	125
Can.Pac...	229½	229½	Ogil.M.Co.	127	125
Crown Res	3.00	2.99½	" pfd.	.....	.....
Dét.El Ry.	57½	57	Ott.L.& P..	151	150
Dia. F.Gla.	.....	65	Ptn.Mfg.C.	70	69½
Dom C.Co.	64	62½	Pen's Ltd..	57	56½
" pfd.	102	.....	" pfd.	90	88
Dom.C.pd.	112	.....	Porto Rico	75½	74½
Dom. I.pfd	104½	103	Québec Ry	49½	49
Dom.S.Cor.	60	59½	R.& O.N.C	124½	124½
Dom Park.	.....	100	Rio Jan.L..	112½	112½
Dom.T C..	66½	65½	R.C.Co.Cm	107	.....
" pfd.	102	101½	" pfd.	107	104
D.S S.& A.	.....	.....	Sao Paulo.	131	.....
" pfd.	.....	.....	Saw.M.Cm	.....	33½
Dui.Sup...	.....	.....	" pfd.	93	82
E.C.P.&P.C	.....	.....	Sh.W.& P..	124½	124
G. M.C. Co.	.....	.....	Sherwin W	37	36
" pfd.	.....	.....	" pfd.	95	94½
H. Elec.Ry	160	150	St. Co.of C.	31½	24
Hav. Elec.	.....	.....	" pfd.	89	86
" pfd.	.....	.....	Toledo Ry.	.....	.....
Ill.Trac.pd	90	83½	Tor. Ry ..	134½	134½
In.C.Com..	.....	.....	Tri.City pf	.....	.....
" pfd.	.....	.....	Twin City.	108	104½
Int.C. & C.	.....	.....	" pfd.	.....	.....
Kaministu.	93	.....	W.India..	.....	.....
L.of.Wd.C.	135	133	Winn. Ry.	268	265½
" pfd	125	120	Wind Hl'l	.....	.....

Ce journal est imprimé, au No 71a rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité Limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

LONGUEUIL



MAGNIFIQUE résidence sur le bord du fleuve avec grand parterre, maison contenant 10 pièces, b., w.-c., maison 40 x 32, dimension du terrain, 55 x 100. Prix, $4,000. Conditions très faciles. Pour plus amples information s'adresser à

O. B. H. MAILLE & CIE

52 SAINT-JACQUES,

Chambre 106. Tél. M. 1766

BUREAU LONGUEUIL

10 St-Alexandre. Tél. 46

DR NORMAN MASSE

Spécialité:

Maladies des voies urinaires et de la peau.

1336 Blvd S.-Laurent, près Rachel.

Téléphone S.-Louis 1628.